



RAPPORT DNCCGCP

Saison 2021/2022

COMPTES DES CLUBS
PROFESSIONNELS
AU 30 JUIN 2022

OR ARENA



ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA DNCCGCP

Point de vue de la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels

A l'aube de sa vingtième saison d'existence, la DNCCGCP de la Ligue Nationale de Basket a toujours le souhait d'évoluer au rythme des innovations, des régulations spécifiques et des évolutions législatives de son sport. Pour cela, elle se fixe le but de contrôler, qui est sa fonction première, mais aussi de conseiller au travers d'un accompagnement continu des clubs.

Tout au long de la saison, ses objectifs sont les suivants :

- Assurer la pérennité des associations et sociétés sportives membres de la LNB ;
- Favoriser le respect de l'équité sportive des compétitions organisées par la LNB ;
- Contribuer à la régulation économique des compétitions et veiller à l'équilibre financier ;
- Évaluer la santé financière actuelle et future des clubs.

Après des saisons 2019/2020 et 2020/2021 fortement impactées par la crise sanitaire liée à la Covid-19, les clubs ont pu retrouver une certaine sérénité dans le fonctionnement de leur économie, principalement grâce au retour progressif du public et des partenaires dans les salles tout au long de la saison 2021/2022.

C'est donc logiquement que les deux divisions professionnelles ont retrouvé des modèles économiques proches de ceux de la saison 2018/2019, dernière saison non impactée par la crise sanitaire. Ces modèles restent largement dépendants des recettes générées les jours de match et du sponsoring mais l'on constate également l'émergence de sources de revenus plus diversifiées.

La Betclac ÉLITE présente une perte nette cumulée de 2,7 M€ au 30 juin 2022 avec un club présentant à lui seul une perte nette de 2,9 M€. Les dix-sept autres clubs présentent donc un bénéfice net cumulé de 200 K€ au 30 juin 2022. Cette perte dégrade logiquement la situation nette cumulée de la division, mais elle demeure néanmoins largement positive (4,1 M€) avec seulement trois clubs sur dix-huit présentant une situation nette négative au 30 juin 2022.

Après deux saisons tronquées par les contraintes de la crise sanitaire, les recettes de matchs et le sponsoring retrouvent un niveau similaire à la saison 2018/2019. Ils représentent près des deux tiers des produits d'exploitation des clubs de Betclac ÉLITE.

La PRO B présente quant à elle un résultat net cumulé légèrement déficitaire (-189 K€) mais une situation nette cumulée de 4,7 M€ au 30 juin 2022, en nette augmentation par rapport aux saisons précédentes, ce qui s'explique en partie par la présence dans la division des clubs de Boulazac

Basket Dordogne et de l'Elan Chalon (relégués en PRO B à l'issue de la saison 2020/2021). Quatorze clubs sur dix-huit présentent un résultat net à l'équilibre ou positif.

A l'instar de la Betclac ÉLITE, la PRO B retrouve un modèle économique conforme à la saison 2018/2019 avec des recettes de matchs et de sponsoring représentant près de 60% des produits d'exploitation des clubs au 30 juin 2022. La division présente même un montant record de produits d'exploitation cumulés (46 M€) à l'issue de la saison 2021/2022, confirmant ainsi le développement économique et la structuration croissante des clubs de PRO B.

Depuis de nombreuses saisons, la DNCCGCP encourage et salue la gestion rigoureuse des clubs professionnels de basket qui ont su constituer des fonds propres solides. Force est de constater que cette gestion a en grande partie permis d'absorber les pertes de revenus engendrées par la crise sanitaire de la Covid-19, sans conduire à une catastrophe économique telle que le dépôt de bilan ou la cessation de paiement d'un club.

Le rôle de l'État a également été prépondérant et salvateur pour certains clubs tout au long de cette crise sanitaire. Les aides de l'État allouées aux clubs professionnels de basket représentent un montant total de près de 45 M€ réparties sur les trois dernières saisons sportives (32 M€ pour la Betclac ÉLITE et 13 M€ pour la PRO B).

La saison 2021/2022 a mis en exergue la capacité du basket professionnel français à rebondir après la crise sanitaire, tant du point de vue économique que sportif, en continuant de proposer un spectacle de grande qualité. L'enjeu des prochaines saisons sera de reprendre la dynamique de croissance des budgets, tout en conservant l'équilibre financier, afin de poursuivre le développement des clubs professionnels, que ce soit au niveau national ou continental.

En mémoire d'Hervé Dulac.

L'exercice 2021/2022 a été endeuillé par la brutale disparition de notre ami Hervé Dulac.

Homme de convictions, ce passionné de sport s'était immédiatement pris d'affection pour le basket. Toujours vigilant sur le respect des principes de gestion et de l'équité financière, il portait un regard exigeant sur les situations des clubs. Son éternelle bonne humeur a toujours accompagné nos réunions et décisions. Sa cruelle disparition nous laisse un grand vide et c'est avec une grande émotion que nous lui dédions ce rapport. Nous avons également une pensée émue pour sa compagne Estelle et ses enfants.

Philippe AUSSEUR
Président de la DNCCGCP

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| PRÉSENTATION DE LA DNCCG DES CLUBS PROFESSIONNELS | 6 |
| BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DNCCGCP | 9 |
| MÉTHODOLOGIE & CLÉS D'ANALYSE | 11 |
| RÉSULTATS SPORTIFS 2021/2022 | 14 |



| | |
|---|----|
| Compte de résultat cumulé de la Betclik ÉLITE | 16 |
| Résultats et situation nette de la Betclik ÉLITE | 18 |
| Les produits d'exploitation | 20 |
| Les charges d'exploitation | 26 |
| Résultat exceptionnel 2021/2022 | 29 |
| Corrélation entre classement sportif et masse salariale | 30 |
| Risques sportifs et budgets | 31 |



| | |
|---|----|
| Étude comparative Betclik ÉLITE / PRO B | 33 |
|---|----|



| | |
|---|----|
| Compte de résultat cumulé de la PRO B | 34 |
| Résultats et situation nette de la PRO B | 36 |
| Les produits d'exploitation | 38 |
| Les charges d'exploitation | 44 |
| Résultat exceptionnel 2021/2022 | 48 |
| Corrélation entre classement sportif et masse salariale | 49 |
| Risques sportifs et budgets | 50 |

| | |
|---|----|
| Présentation analytique des centres de formation des clubs professionnels | 54 |
| Focus sur les budgets des clubs pour la saison 2022/2023 | 55 |
| À propos de la Ligue Nationale de Basket | 58 |



PRÉSENTATION DE LA DNCCG DES CLUBS PROFESSIONNELS

Qu'est-ce que la DNCCG des clubs professionnels ?

Conformément à l'article L.132-2 du Code du Sport, aux règlements de la Fédération Française de Basketball (FFBB), à la convention de délégation liant la FFBB et la Ligue Nationale de Basket (LNB) ainsi qu'aux règlements de la LNB (article 30), la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels (DNCCGCP) est chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs affiliés à la LNB.

Les moyens mis en œuvre par la DNCCGCP sont notamment :

- l'indépendance, rappelée dans l'article du Code du Sport précité ;
- la compétence technique, primordiale compte tenu de la complexité des dossiers, facilitée par :
 - le choix de travailler avec un prestataire, cabinet d'expertise-comptable indépendant ;
 - une composition de Commission garantissant une connaissance fine du basket professionnel ;
- un cadre réglementaire pertinent et adapté, qui doit évoluer régulièrement afin de s'adapter aux modifications du contexte.

Objectifs :

- Assurer la pérennité des associations et sociétés sportives qui sont membres de la LNB ou en sollicitent l'adhésion
- Favoriser le respect de l'équité sportive
- Contribuer à la régulation économique des compétitions
- Évaluer la santé financière actuelle et future des clubs

Composition des organes :

Direction Nationale
du Conseil et du Contrôle
de Gestion des Clubs
Professionnels (DNCCGCP)
Président : Philippe AUSSEUR



**Commission d'Homologation
et de Qualification**
Philippe AUSSEUR, Président de la DNCCGCP



**Mathieu
MAISONNEUVE,**
Membre de la
Commission
Juridique et de
Discipline



**Julien
MONDOU,**
Expert en
droit du sport



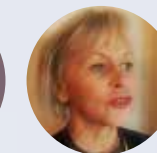
**Didier
PRIMAULT,**
Expert en
droit social

Conseil Supérieur de Gestion
5 membres indépendants des clubs désignés
par le Comité Directeur de la LNB

**Philippe
AUSSEUR**
Président de
la DNCCGCP



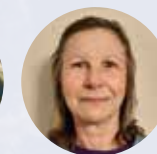
**Bernard
CORON**



**Sabine
FOUCHER**



**Jean-François
MANDROUX**



**France
PORET**



**Lionel
LAFFITTE**

Commission de Contrôle de Gestion
3 membres désignés par le Comité Directeur
de la LNB issus d'un ou plusieurs cabinet(s)
indépendant(s) d'expertise-comptable :



**Rodolphe
CADIO**



**Patrick
HIANASY**



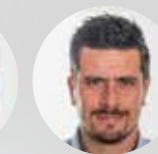
**Hervé
DULAC**

Effectif permanent de la DNCCGCP :

Référents de la
Commission de Contrôle
de Gestion et du Conseil
Supérieur de Gestion :



**Paul
LAFONT,**
Responsable
du pôle
Contrôle de
Gestion

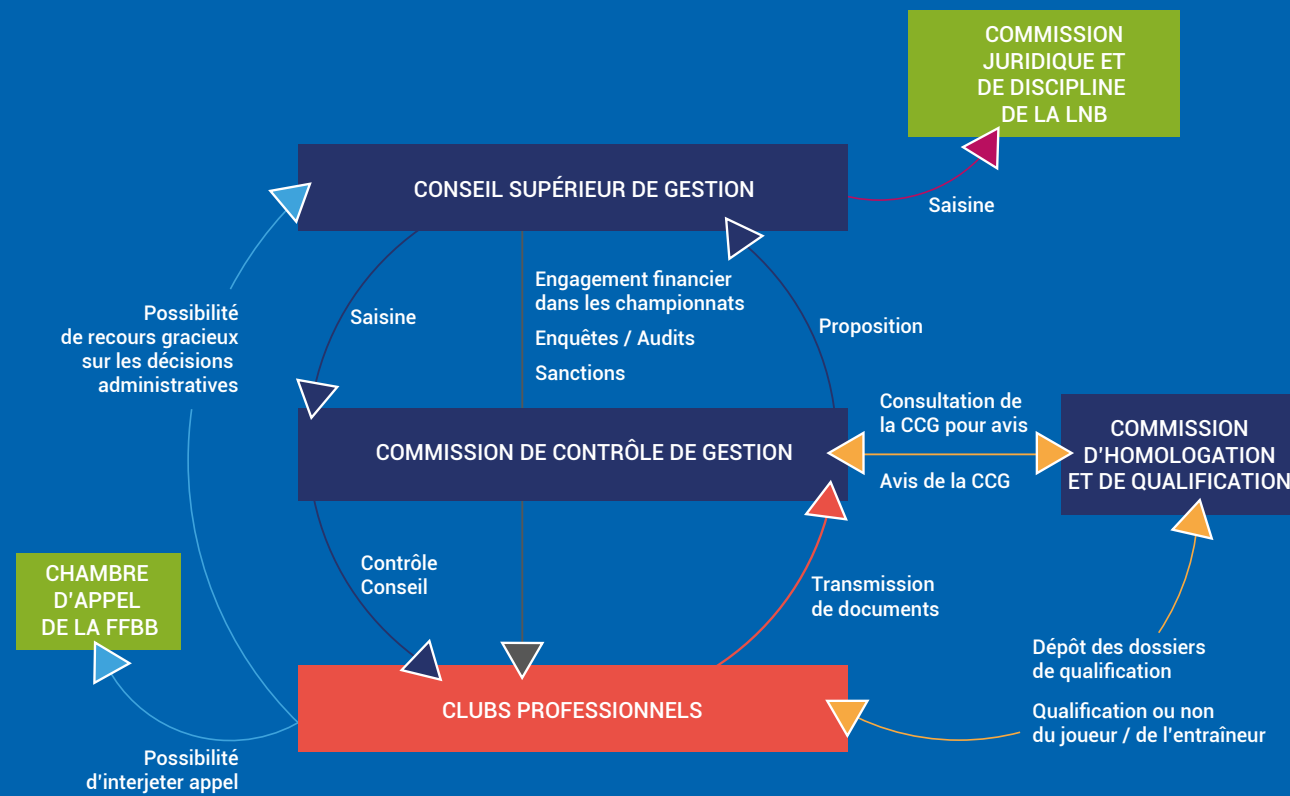


**Benjamin
BERNERON,**
Contrôleur
de Gestion

Référent de la
Commission
d'Homologation
et de Qualification :



**Etienne
ROBERT,**
Directeur
Juridique



La répartition des rôles et des responsabilités entre les différentes instances de la DNCCG des clubs professionnels est précisée dans les règlements de la LNB :

1/ La Commission de Contrôle de Gestion analyse les dossiers des clubs professionnels. Elle :

- assure une mission d'information et de contrôle du respect, par les clubs, des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des documents prévus par les règlements
- examine la situation financière des clubs

Chaque club professionnel (évoluant en Betclic ÉLITE ou PRO B) est reçu au moins une fois par an à la fin du championnat en mai pour permettre à la Commission de Contrôle de Gestion d'apprécier la situation financière du groupement sportif de la saison en cours, comprendre les principes de construction budgétaire de la saison à venir et valider sa participation aux compétitions organisées par la LNB.

- conduit des audits sur place et sur pièces
- fournit les éléments permettant la production du bilan et du compte de résultat du Basket Professionnel
- propose des évolutions des règlements et du plan comptable applicable au Basket Professionnel.

2/ Le Conseil Supérieur de Gestion :

- est le garant des procédures telles que définies par le Comité Directeur de la LNB
- assure une mission d'information et de contrôle en matière de gestion
- est l'instance habilitée à diligenter des contrôles (y compris sur place et sur pièces) et à prononcer des sanctions
- peut saisir toute Commission de Discipline compétente s'il a connaissance de faits ou d'éléments susceptibles de constituer un manquement aux règlements de la LNB ou de la FFBB
- assure le contrôle et l'évaluation des projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaire des sociétés sportives.

Depuis sa création en 2003, la DNCCG a toujours souhaité délivrer une assistance et un conseil auprès des clubs professionnels, comme symbolisé par le premier « C » de son sigle. Cette mission se concrétise au quotidien par une assistance permanente sur les problématiques comptables, financières, sociales et fiscales ainsi que juridiques. Ce soutien quotidien est assuré grâce notamment à la présence au sein de la LNB des salariés permanents qui sont au contact des clubs et des membres de la Commission de Contrôle de Gestion.

3/ La Commission d'Homologation et de Qualification a pour missions :

- l'homologation des contrats de travail des joueurs et entraîneurs,
- la qualification des joueurs et entraîneurs,
- le conseil juridique auprès des clubs pour la rédaction des contrats et / ou sur la résolution de problématiques liées aux contrats de travail,

- l'interprétation des règlements,
- le contrôle relatif aux titres de séjours et immatriculation à la Sécurité Sociale des joueurs étrangers (hors UE et EEE),
- le traitement des dossiers JFL (octroi du statut et traitement des demandes de dérogation),
- l'enregistrement des documents attestant de l'éligibilité d'un joueur à prendre part aux compétitions Espoirs organisées par la LNB.

LE BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DNCCG POUR LA SAISON 2021/2022

Activité du Conseil Supérieur de Gestion et de la Commission de Contrôle de Gestion

- **6 réunions plénières** du Conseil Supérieur de Gestion
- **14 réunions à distance** (conférence téléphonique ou consultation par e-mail)
- **La session de formation annuelle** destinée à l'ensemble des responsables administratifs et financiers des clubs de Betclic ÉLITE et PRO B a eu lieu le 16 mars 2022 à la Fédération Française de Football
- **Auditions** par la Commission de Contrôle de Gestion de tous les clubs évoluant en Betclic ÉLITE et PRO B, pour présentation de l'estimé de leurs comptes au 30 juin 2022 et de leur budget prévisionnel 2022/2023

Activité de la Commission d'Homologation et de Qualification

Nombre de contrats homologués :



Au total
700 contrats

ont été homologués dans les Championnats **Betclic ÉLITE** et **PRO B** lors de la saison 2021/2022, avec la répartition suivante :

NOMBRE DE CONTRATS HOMOLOGUÉS



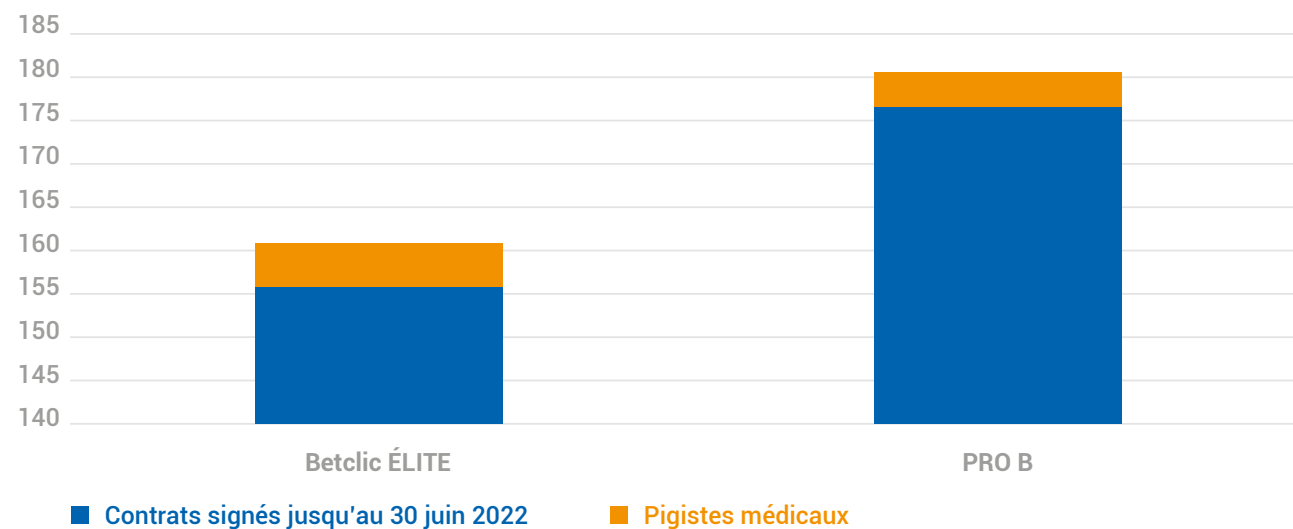
| | Betclic ÉLITE | LNB PRO B |
|-------------------------------------|---------------|------------|
| JOUEURS PROFESSIONNELS | 262 | 254 |
| sous contrat jusqu'au 30 juin 2022 | 228 | 223 |
| sous contrat de pigiste médical | 34 | 31 |
| JOUEURS ESPOIRS | 62 | 34 |
| sous contrat aspirant | 23 | 7 |
| sous contrat stagiaire | 39 | 27 |
| ENTRAÎNEURS | 45 | 43 |
| sous contrat d'entraîneur principal | 22 | 23 |
| sous contrat d'entraîneur assistant | 23 | 20 |



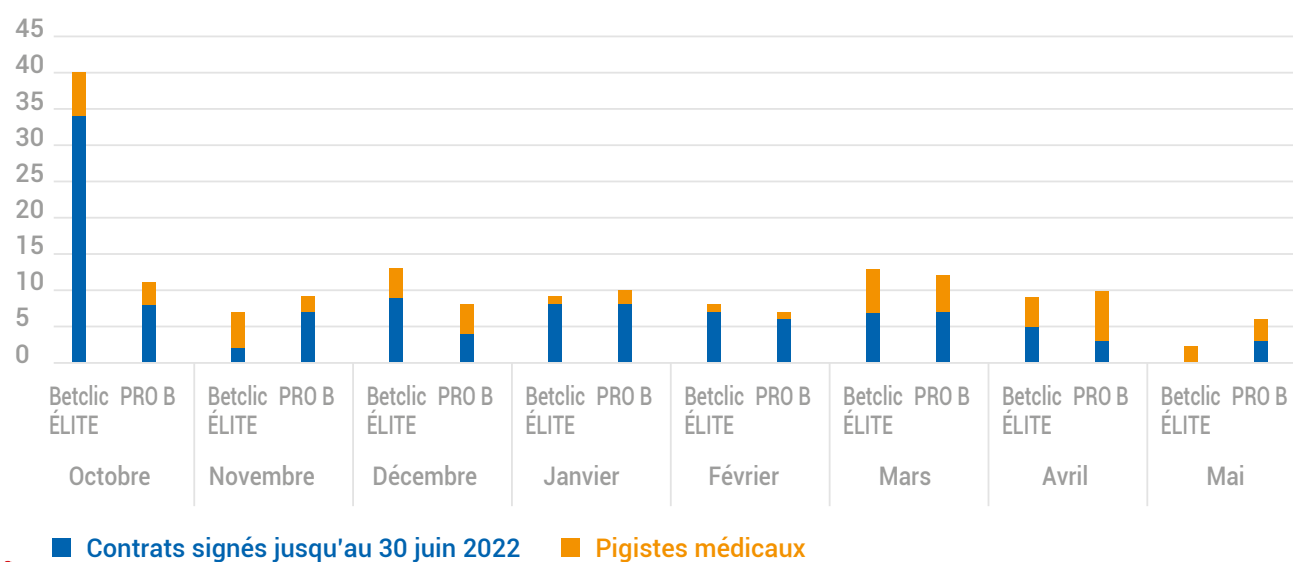
MÉTHODOLOGIE

Focus sur les contrats de joueur professionnel homologués

Nombre de contrats homologués en septembre 2021



Nombre de contrats homologués entre les mois d'octobre 2021 et juin 2022



Les données présentées dans ce rapport ont été établies à partir des informations comptables et financières fournies par les clubs professionnels qui évoluaient en Betclic ÉLITE et PRO B sur la saison 2021/2022 (comptes clôturés au 30 juin 2022, validés par les Commissaires aux comptes, transmis au 15 septembre 2022 et saisis sur la plateforme en ligne SAP Analytics Cloud).

Conformément aux règlements de la LNB, ces comptes (bilans et comptes de résultat) ont été préparés selon les principes comptables généralement admis en France et sur la base du plan comptable imposé aux clubs par la LNB.

La présente publication fait état des comptes des groupements sportifs :

- Pour les groupements sportifs ayant créé une société pour gérer le secteur professionnel, seuls les comptes de la société sont pris en compte pour l'élaboration du présent rapport ;
- Pour les autres, les comptes de l'association sont pris en compte dans leur intégralité.

Les holdings de contrôle sont exclues du périmètre de ce rapport.

Les bilans et comptes de résultats agrégés ont été obtenus par simple addition des états fournis par les clubs.

Les commentaires sur les principaux chiffres présentés le sont dans le cadre d'une analyse globale et ne sauraient donc être considérés comme systématiquement applicables à chacun des clubs composant les divisions professionnelles.

Afin de faciliter la compréhension du lecteur :

- Le poste « subventions d'exploitation » ne tient normalement pas compte des prestations payées par les collectivités qui sont classées dans le poste « sponsoring » ainsi que de l'achat de places qui est intégré dans le poste « recettes de matchs » ;
- La masse salariale tient uniquement compte de l'effectif professionnel. Toutefois, pour les clubs dont le centre de formation est rattaché à la structure professionnelle, la masse salariale tient également compte des joueurs sous contrat aspirant et stagiaire.

Il convient également de présenter quelques particularités liées aux effets de la Covid-19 sur la saison 2021/2022 :

- Pour rappel, certains clubs avaient comptabilisé des produits de « recettes de matchs » et de « sponsoring », liées aux rencontres afférentes à la saison 2020/2021 et qui s'étaient déroulées à huis clos (ou en jauge réduite), en produits constatés d'avance, diminuant ainsi les produits sur la saison 2020/2021. Ces produits ont bien été extournés sur la saison 2021/2022, ce qui vient donc impacter à la hausse les postes de produits concernés au 30 juin 2022 ;
- Comme lors de la saison 2020/2021, le montant significatif du poste « Subventions d'exploitation » s'explique en grande partie par l'affectation à ce poste de deux dispositifs d'aide de l'Etat : le Fonds de solidarité et le dispositif de compensation partielle de billetterie ;

CLÉS D'ANALYSE


Répartition géographique des clubs pour la saison 2021/2022



Données relatives à la forme juridique et aux centres de formation au 30 juin 2022

|  | Forme juridique | Capital social (arrondis) | Centre de formation agréé sur la saison 2021/2022 ? | Centre de formation porté par la structure professionnelle du club ? |
|---|-----------------|---------------------------|---|--|
| AS MONACO BASKET | SAM* | 150 000 € | oui | non |
| BCM GRAVELINES DUNKERQUE | SEM | 42 000 € | oui | non |
| CHAMPAGNE BASKET | SAS | 470 000 € | oui | non |
| CHOLET BASKET | SASP | 135 000 € | oui | oui |
| CHORALE ROANNE BASKET | SAOS | 38 000 € | oui | non |
| ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ | SASP | 621 000 € | oui | oui |
| ESSM LE PORTEL | SASP | 470 000 € | oui | non |
| FOS PROVENCE BASKET | SAS | 20 000 € | oui | oui |
| JDA DIJON | SASP | 1 159 000 € | oui | non |
| JL BOURG BASKET | SASP | 274 000 € | oui | oui |
| LDLC ASVEL | SASP | 1 033 000 € | oui | non |
| LE MANS SARTHE BASKET | SEM | 505 000 € | oui | oui |
| LIMOGES CSP | SASP | 354 000 € | oui | oui |
| METROPOLITANS 92 | SASP | 1 037 000 € | oui | oui |
| NANTERRE 92 | SAS | 56 000 € | oui | non |
| ORLEANS LOIRET BASKET | SEM | 170 000 € | oui | oui |
| PARIS BASKETBALL | SASP | 612 000 € | oui | non |
| SIG STRASBOURG | SASP | 535 000 € | oui | oui |

*Société Anonyme Monégasque

|  | Forme juridique | Capital social (arrondis) | Centre de formation agréé sur la saison 2021/2022 ? | Centre de formation porté par la structure professionnelle du club ? |
|---|-----------------|---------------------------|---|--|
| ADA BLOIS BASKET 41 | SASP | 500 000 € | oui | oui |
| AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET | SASP | 175 000 € | oui | oui |
| ALLIANCE SPORT ALSACE | SAS | 37 000 € | oui | non |
| ALM EVREUX BASKET EURE | SEM | 160 000 € | oui | oui |
| ANTIBES SHARKS | SASP | 500 000 € | oui | oui |
| ASC DENAIN VOLTAIRE | Association | | non | |
| BELIERS DE KEMPER | SASP | 279 000 € | oui | oui |
| BOULAZAC BASKET DORDOGNE | SASP | 400 000 € | oui | oui |
| ELAN CHALON | SEM | 733 000 € | oui | oui |
| JA VICHY-CLERMONT METROPOLE | SASP | 100 000 € | oui | oui |
| LILLE METROPOLE BASKET CLUB | SASP | 80 000 € | oui | oui |
| NANTES BASKET HERMINE | SAS | 243 000 € | oui | non* |
| ROUEN METROPOLE BASKET | SAS | 177 000 € | oui | oui |
| SAINT-CHAMOND BASKET VALLEE DU GIER | Association | | oui | non |
| SAINT-QUENTIN BASKET-BALL | SASP | 99 000 € | non | |
| SAINT-VALLIER BASKET DROME | SAS | 250 000 € | non | |
| SLUC NANCY BASKET | SASP | 500 000 € | oui | non |
| TOURS METROPOLE BASKET | SAS | 100 000 € | non | |

*Contrats aspirants et stagiaires pris en charge financièrement par la structure professionnelle

RÉSULTATS SPORTIFS 2021/2022

Palmarès de la saison 2021/2022

- Champion de France Betclic ÉLITE :
LDLC ASVEL
- Champion de France PRO B :
SLUC Nancy Basket
- Vainqueur de la Coupe de France :
Elan Béarnais Pau Lacq Orthez
- Vainqueur de la Leaders Cup PRO B :
ALM Evreux Basket Eure
- Promus en Betclic ÉLITE :
SLUC Nancy Basket, ADA Blois Basket 41
- Promus en PRO B :
Stade Rochelais Basket, Etoile Angers Basket
- Relégué en PRO B :
Champagne Basket, Orléans Loiret Basket
- Relégués en NM1 :
Rouen Métropole Basket, Tours Métropole Basket

Clubs engagés en Coupes d'Europe pour la saison 2021/2022 :

- en Euroleague :
AS Monaco Basket, LDLC ASVEL
- en Eurocup :
JL Bourg Basket, Metropolitans 92
- en Basketball Champions League :
JDA Dijon Basket, SIG Strasbourg



Betclik
ÉLITE

Compte de résultat cumulé de la Betclik ÉLITE (en K€)

| Betclik ÉLITE | Réalisé 30/06/22 | % | Réalisé 30/06/21 | % | Évolution Globale | |
|--|---------------------|-------------|---------------------|-------------|-------------------|------------|
| Produits d'exploitation | | | | | | |
| Recettes de match | 16 131 | 17% | 4 474 | 5% | 11 657 | 261% |
| Droits TV | 2 693 | 3% | 2 080 | 2% | 613 | 29% |
| Sponsoring | 44 547 | 48% | 36 957 | 44% | 7 590 | 21% |
| <i>dont sponsors privés</i> | 37 468 | 40% | 29 821 | 35% | 7 647 | 26% |
| <i>dont sponsors publics</i> | 7 079 | 8% | 7 136 | 9% | -57 | -1% |
| Subventions | 20 484 | 22% | 25 692 | 30% | -5 208 | -20% |
| Reprises sur amortissement / transfert de charges | 6 952 | 7% | 11 782 | 14% | -4 830 | -41% |
| Autres produits | 2 763 | 3% | 3 574 | 4% | -811 | -23% |
| Total produits d'exploitation | 93 570 | 100% | 84 560 | 100% | 9 010 | 11% |
| Charges d'exploitation | | | | | | |
| Autres achats et charges externes | 45 189 | 38% | 31 321 | 36% | 13 868 | 44% |
| Impôts et taxes | 2 296 | 2% | 2 284 | 3% | 12 | 1% |
| Salaires bruts | 50 344 | 43% | 42 716 | 49% | 7 628 | 18% |
| Charges sociales | 17 866 | 15% | 8 911 | 10% | 8 955 | 101% |
| Autres charges | 558 | 0% | 452 | 1% | 106 | 23% |
| Dotation aux amortissements et provisions | 1 885 | 2% | 1 764 | 2% | 121 | 7% |
| Total charges d'exploitations | 118 138 | 100% | 87 448 | 100% | 30 690 | 35% |
| Résultat d'exploitation | -24 568 | | -2 888 | | | |
| Résultat financier | -181 | | -90 | | | |
| Résultat exceptionnel | 22 034 | | 1 978 | | | |
| Impôts sur les bénéfices | 16 | | -39 | | | |
| Bénéfices ou pertes | -2 731 | | -961 | | | |



Une exploitation moins impactée par la crise sanitaire

Les produits d'exploitation connaissent une hausse de 11% par rapport à la saison 2020/2021 qui s'explique en grande partie par la sortie de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le retour du public et des partenaires dans les salles, après une saison 2020/2021 marquée par l'organisation de matchs à huis clos ou en jauge réduite, se traduit par une augmentation logique et significative des recettes de matchs (+261%) ainsi qu'une augmentation de 21% du sponsoring passant de 37 M€ à 45 M€. Les recettes de match retrouvent un niveau comparable à la saison 2018/2019 (dernière saison pleine hors crise sanitaire) tandis que le sponsoring est toujours inférieur de 7% par rapport à cette saison de référence.

Concernant l'évolution des subventions par rapport à la saison 2020/2021 (-20%), il est important de rappeler que deux dispositifs d'aide de l'État (Fonds de solidarité et dispositif de compensation partielle de billetterie) sont enregistrés comptablement dans le poste « *Autres subventions* ». Il est donc logique de constater une baisse des subventions puisque ces deux dispositifs concernaient essentiellement les saisons 2019/2020 et

2020/2021.

La hausse significative de plus de 30 M€ des charges d'exploitation par rapport à la saison 2020/2021 s'explique essentiellement à travers deux éléments. Le premier est lié à la fin des matchs organisés à huis clos et donc à la hausse de tous les frais liés à l'organisation des matchs, ce qui explique en grande partie la hausse de 44% du poste « *Autres achats et charges externes* ». Le second concerne l'importante augmentation des charges sociales (+101%) directement lié à la fin du dispositif d'exonération de charges sociales mis en place par l'État lors des deux saisons précédentes (2019/2020 et 2020/2021).

Une perte nette portée par un seul club

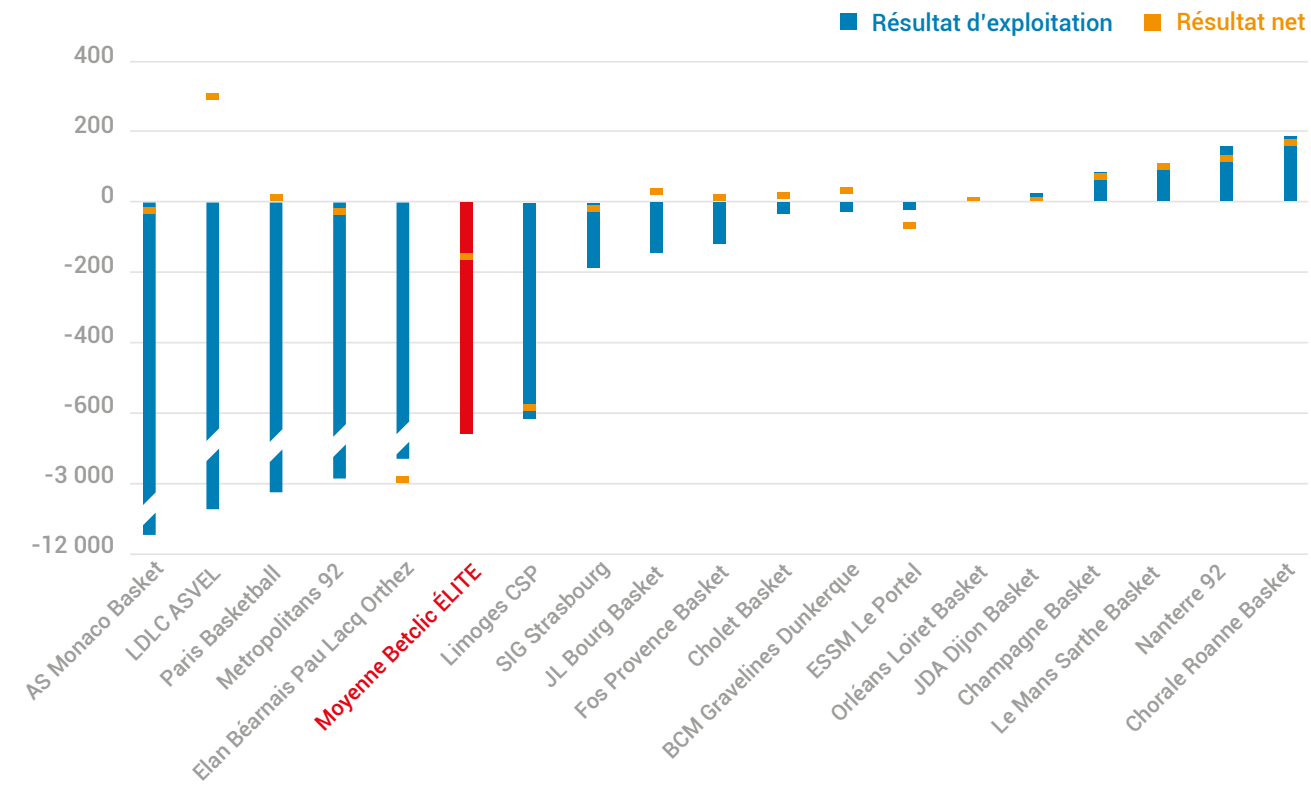
Le résultat exceptionnel de 22 M€ est porté par seulement quatre clubs et plus de la moitié de ce résultat est à mettre au crédit d'un seul club.

Enfin, la division présente une perte nette cumulée de 2,7 M€ au 30 juin 2022 avec un club présentant à lui seul une perte nette de 2,9 M€. Les dix-sept autres clubs présentent donc un bénéfice net cumulé de 200 K€ au 30 juin 2022.

Les comptes au 30 juin 2022 intègrent 3,9 M€ d'aides publiques de l'État afin de compenser les pertes liées à la crise sanitaire.

Résultats et situation nette de la Betclic ÉLITE

Résultat d'exploitation par club pour la saison 2021/2022 (en K€)



Les résultats d'exploitation au 30 juin 2022 sont très hétérogènes au sein de la division avec un résultat d'exploitation moyen de -1,3 M€.

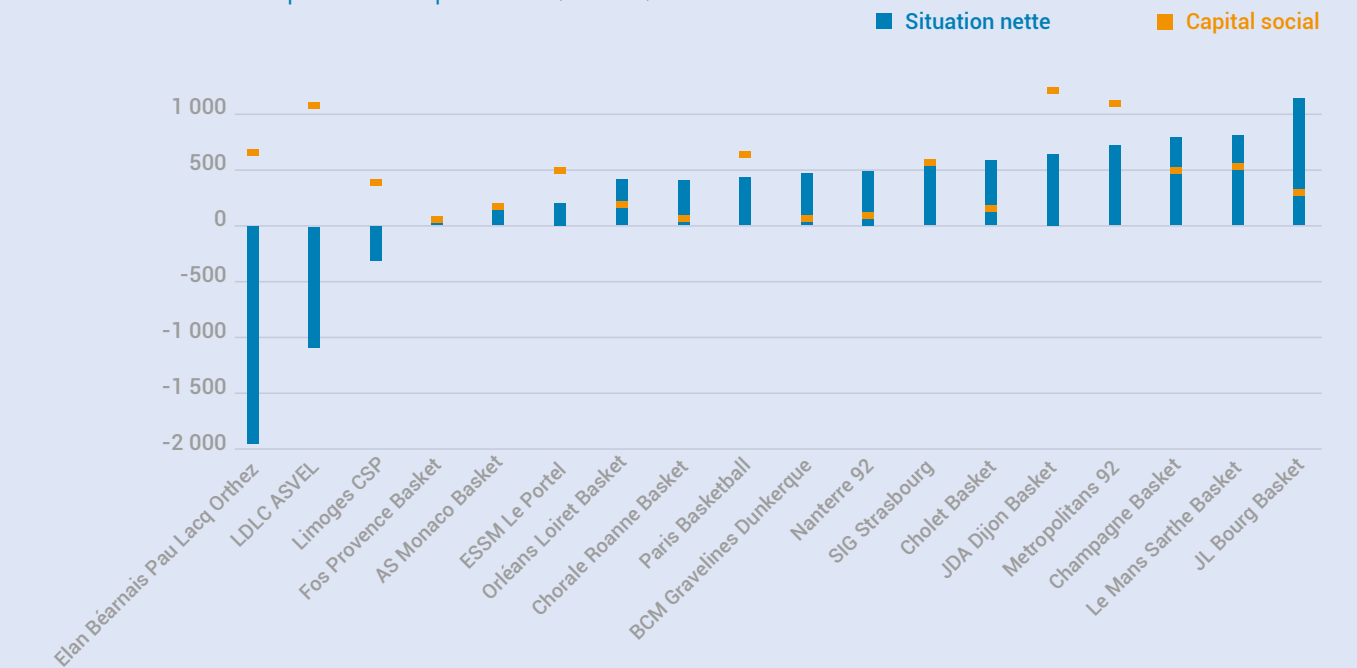
Cinq clubs présentent une exploitation très largement déficitaire comprise entre -2 M€ et -12 M€ mais quatre de ces clubs présentent un résultat net quasiment à l'équilibre ou nettement

positif. Seul le club Élan Béarnais Pau Lacq Orthez n'est pas parvenu à compenser son exploitation déficitaire par un résultat exceptionnel positif au 30 juin 2022.

Douze clubs de la division ont un résultat d'exploitation compris entre -200 K€ et +200 K€ et la moitié de ces clubs présentent une exploitation bénéficiaire.



Situation nette et capital social par club (en K€)



La perte nette cumulée de la division au 30 juin 2022 (-2,7 M€) entraîne une baisse de la situation nette qui passe de 7,4 M€ au 30 juin 2021 à 4,1 M€ au 30 juin 2022.

Cette diminution s'explique également par le changement de périmètre des clubs et les relégations sportives en PRO B des clubs

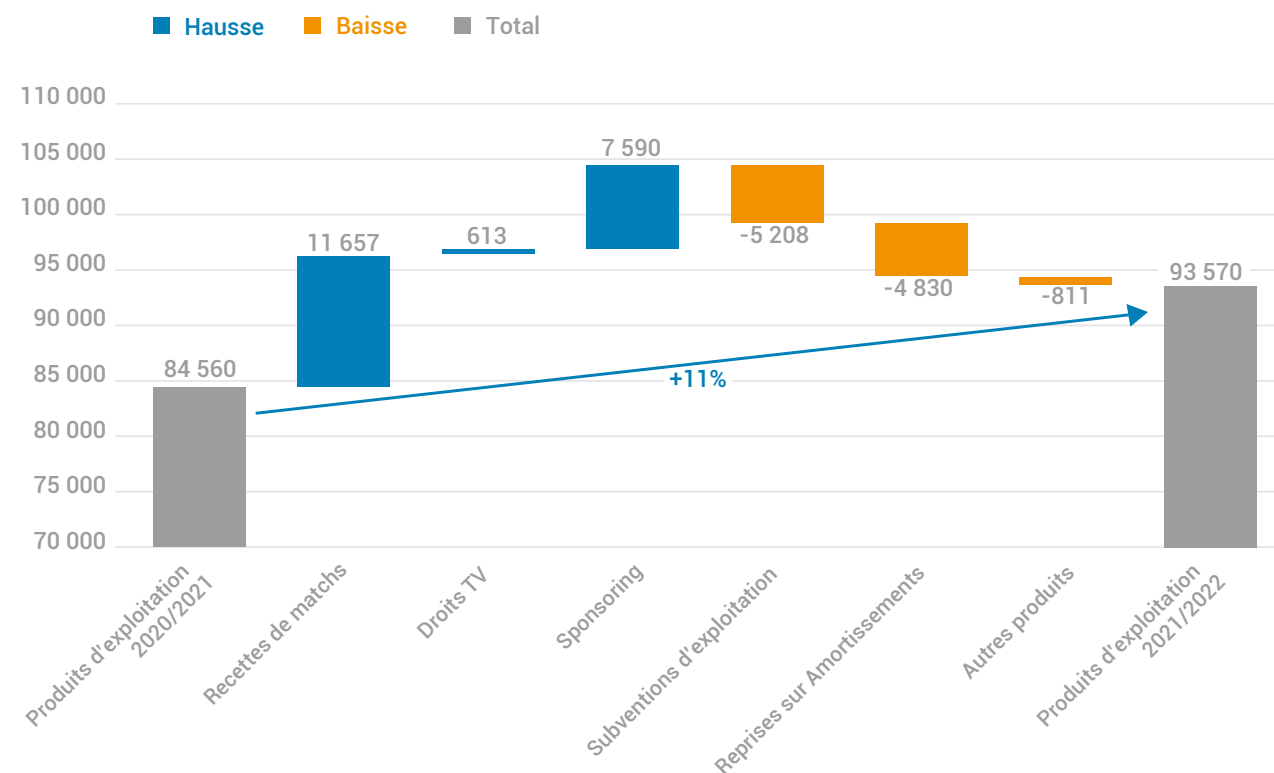
Elan Chalon et Boulazac Basket Dordogne qui présentaient deux des trois situations nettes les plus élevées de Betclic ÉLITE lors de la saison 2020/2021.

La situation nette de la division demeure néanmoins largement positive et seulement trois clubs sur dix-huit présentent une situation nette négative au 30 juin 2022.

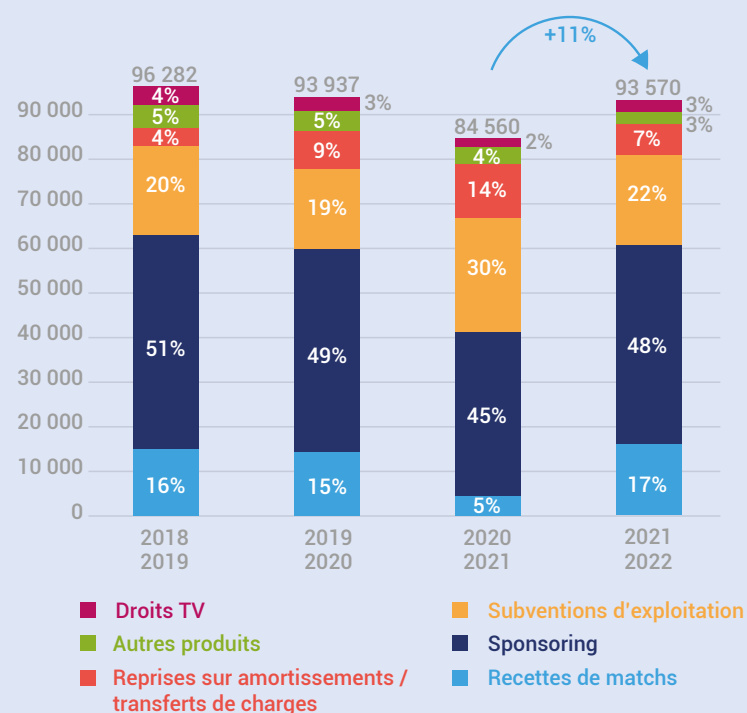


Les produits d'exploitation

Évolution des produits d'exploitation (en K€)



Évolution de la répartition des produits d'exploitation (en K€)



La répartition des produits d'exploitation de la saison 2021/2022 traduit également le retour à une saison non impactée par la crise sanitaire : le sponsoring représente près de la moitié des produits d'exploitation (48%), les subventions d'exploitation et les recettes de matchs retrouvent respectivement un niveau proche des 20% et des 15% des produits d'exploitation.

Les reprises sur amortissements et transferts de charges restent à un niveau légèrement plus élevé que lors de la dernière saison non impactée par la Covid-19 avec un poids de 7% des produits d'exploitation en 2021/2022 contre 4% en 2018/2019. Cela s'explique par des reliquats d'aide de l'État portant sur l'aide au paiement des cotisations et contributions sociales, enregistrés en transfert de charges lors de la saison 2021/2022.

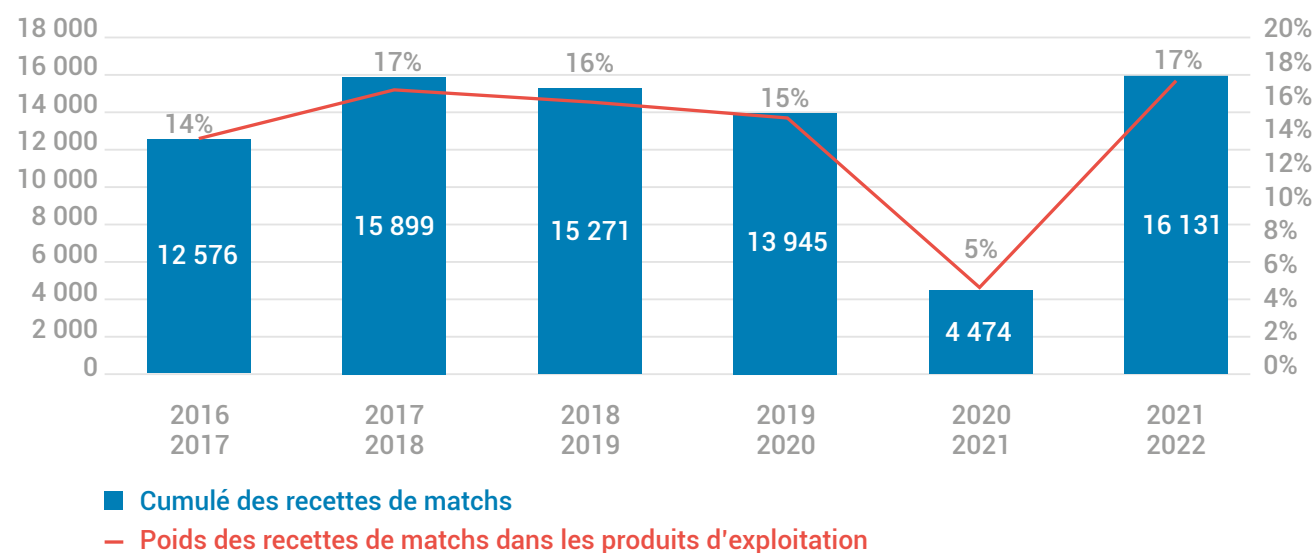
Après deux saisons marquées par la crise sanitaire de la Covid-19, les produits d'exploitation repartent à la hausse avec une augmentation de 11% par rapport à la saison 2020/2021.

Comme évoqué précédemment, la hausse des recettes de matchs et du sponsoring est en grande partie liée au retour du public et des partenaires dans les salles avec la fin des matchs à huis clos ou en jauge réduite.

La fin des dispositifs d'aide de l'État sur la saison 2021/2022 entraîne logiquement une baisse significative, par rapport à la saison 2020/2021, des subventions d'exploitation d'une part, car les dispositifs de Fonds de solidarité et de compensation partielle de billetterie étaient enregistrés en « *Autres subventions* », et des transferts de charges d'autre part, puisque le dispositif d'aide au paiement des cotisations et contributions sociales était affecté à ce poste.



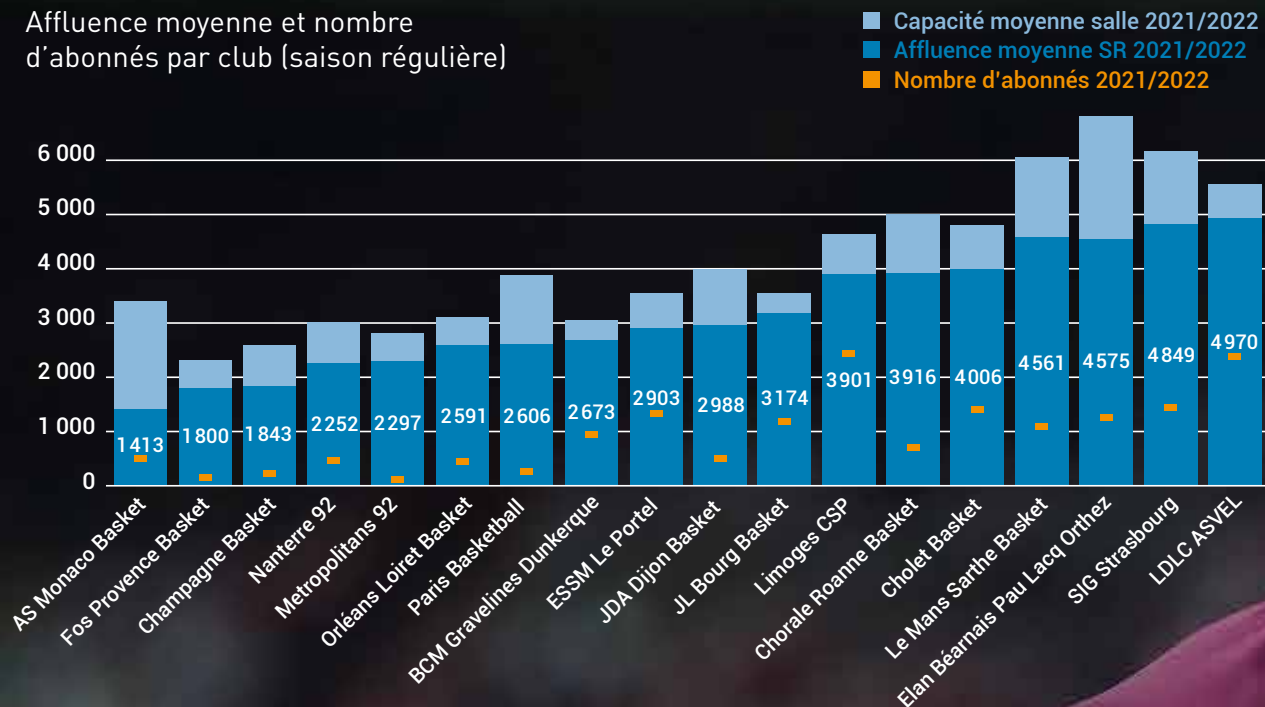
Évolution des recettes de matchs - toutes compétitions confondues (en K€)



À l'issue de cette saison 2021/2022, les recettes de matchs présentent un niveau historiquement élevé en passant le seuil symbolique des 16 M€. Il faut cependant préciser que sur les 16,1 M€ enregistrés, 952 K€ correspondent à des recettes de la saison précédente, enregistrées en produits constatés d'avance au bilan à l'issue de la saison 2020/2021 et dont les prestations n'avaient pas pu être délivrées dans le cadre de matchs à huis clos.

Néanmoins, il convient de souligner le travail des clubs qui ont su accueillir de nouveau le public dans un contexte sanitaire difficile, notamment marqué par des rencontres disputées avec une jauge imposée à 2 000 spectateurs au mois de janvier 2022 et l'application du pass sanitaire puis du pass vaccinal lors de la saison 2021/2022.

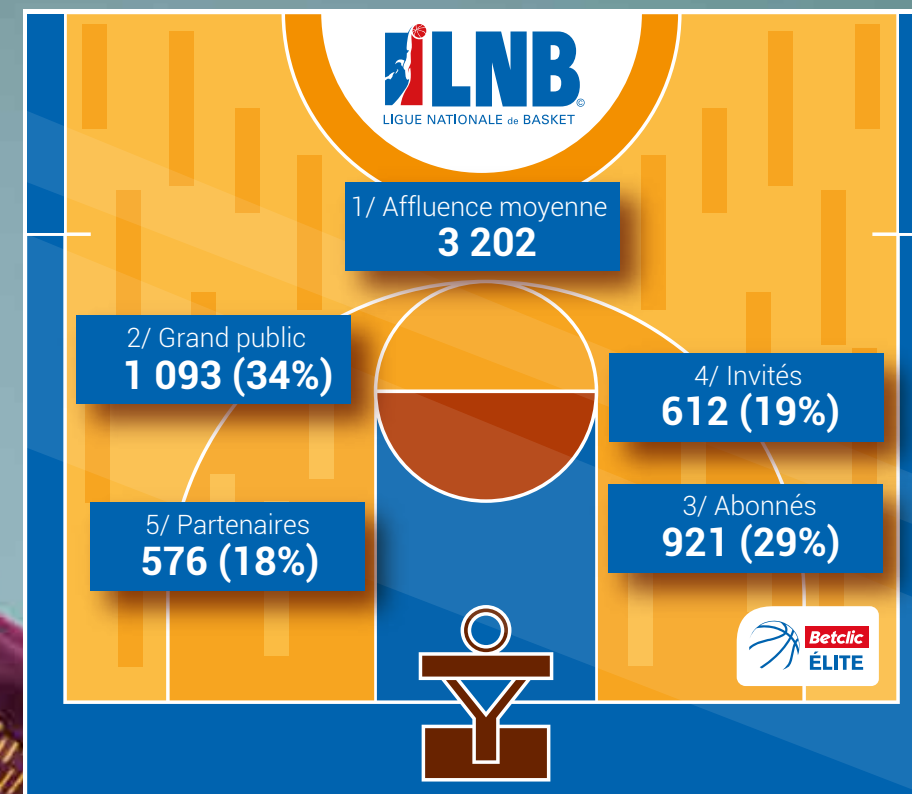
Affluence moyenne et nombre d'abonnés par club (saison régulière)



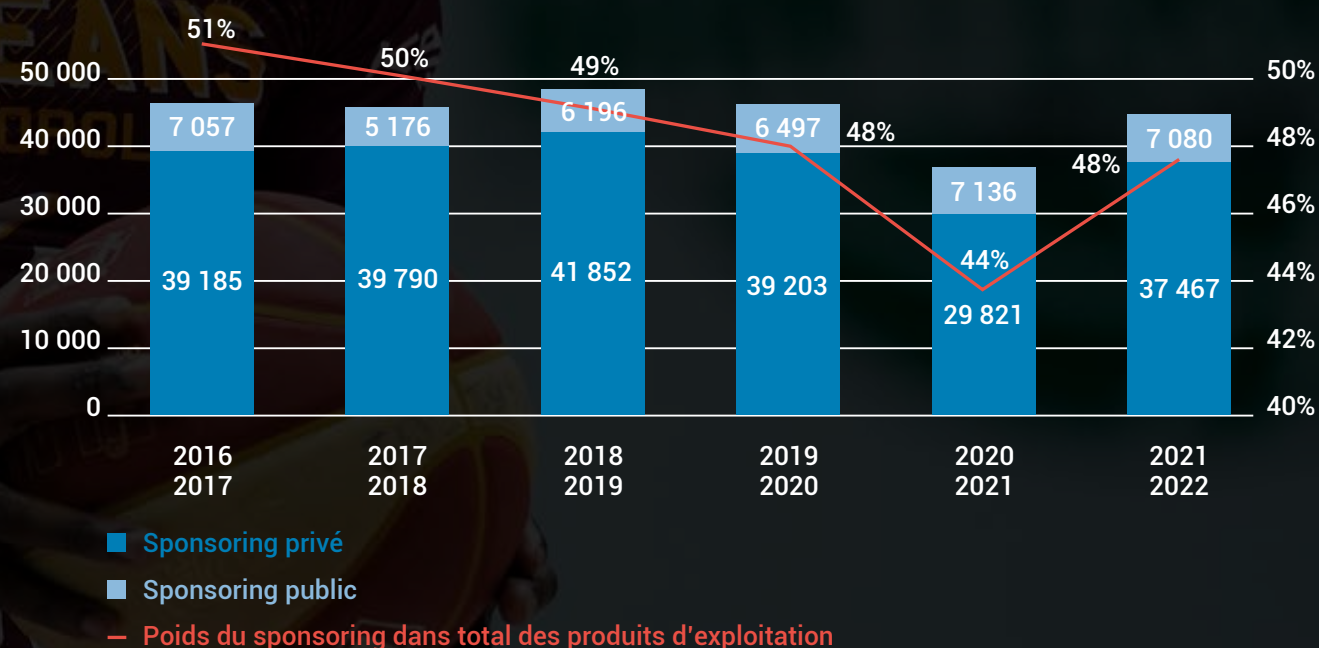
Les affluences moyennes et le taux de remplissage des salles sont en net recul sur la saison 2021/2022 en Betclic ÉLITE par rapport aux dernières saisons hors crise sanitaire : 77% de taux de remplissage en 2021/2022 contre 83% en 2018/2019 sur la saison régulière, en neutralisant le mois de janvier 2022 et l'application des jauges à 2 000 spectateurs.

Tous les clubs ont constaté un retour du public dans les salles lent et progressif par rapport au contexte sanitaire : poussif sur les premiers mois de la saison (de septembre à décembre 2021), application des jauges à 2 000 spectateurs sur le mois de janvier 2022, puis retour significatif à partir du mois de mars avec la suppression du port du masque obligatoire et du pass vaccinal.

Répartition des spectateurs par typologie de public



Évolution des produits du sponsoring (en K€)

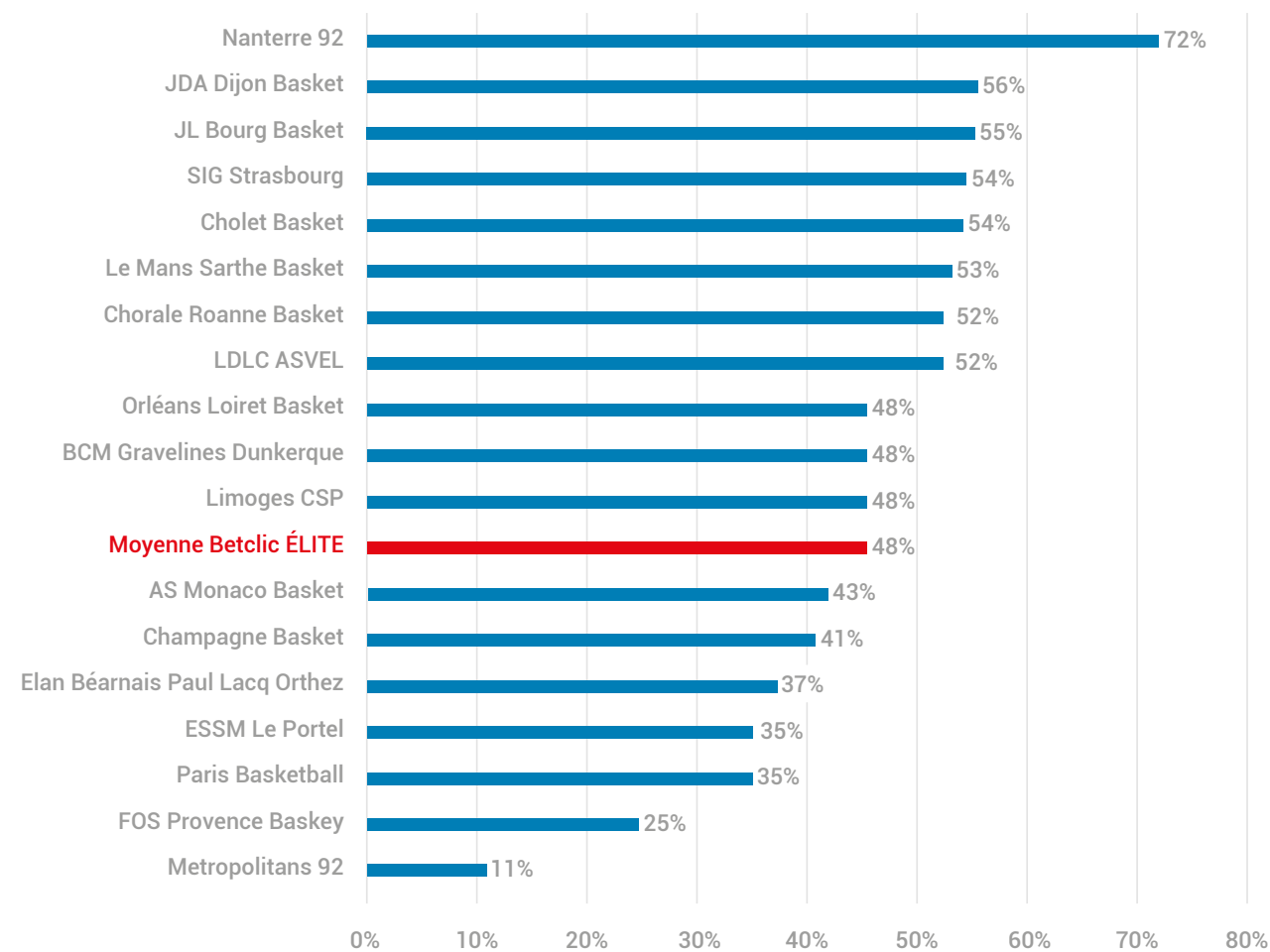


Comme nous l'avons précédemment évoqué, le sponsoring repart à la hausse et tutoie les 45 M€ à l'issue de la saison 2021/2022, comme lors de la saison 2017/2018. Il reste cependant inférieur au niveau record atteint lors de la saison 2018/2019, dernière saison étudiée hors crise sanitaire.

Par ailleurs, il est important de préciser que sur les 44,5 M€ de sponsoring enregistrés sur la saison 2021/2022, 4 M€ sont issus de prestations non délivrées lors de la saison 2020/2021 (produits constatés d'avance) et délivrées lors de la saison 2021/2022.

Enfin, il convient de souligner que contrairement au sponsoring privé qui a connu de fortes fluctuations pendant la crise sanitaire, le sponsoring public issu des collectivités est toujours resté relativement stable.

Poids du sponsoring par club

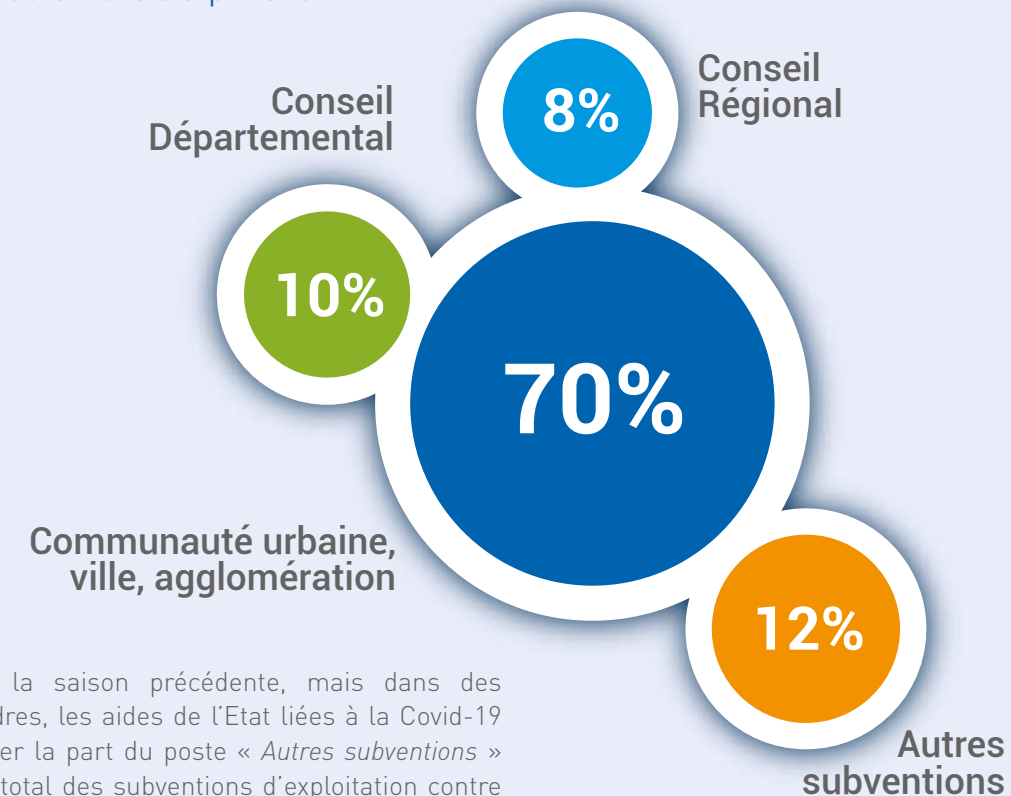


Comme chaque saison, le poids du sponsoring dans les produits d'exploitation des différents clubs est très hétérogène.

En effet, certains clubs voient leurs produits d'exploitation reposer en grande partie sur le sponsoring (Nanterre 92 jusqu'à 72%) alors qu'il est très peu développé sur d'autres clubs (11% pour le club Metropolitans 92). Ces données permettent de mettre en avant la différence des modèles économiques.

La moyenne sur la division s'établit à 48% contre 44% la saison dernière.

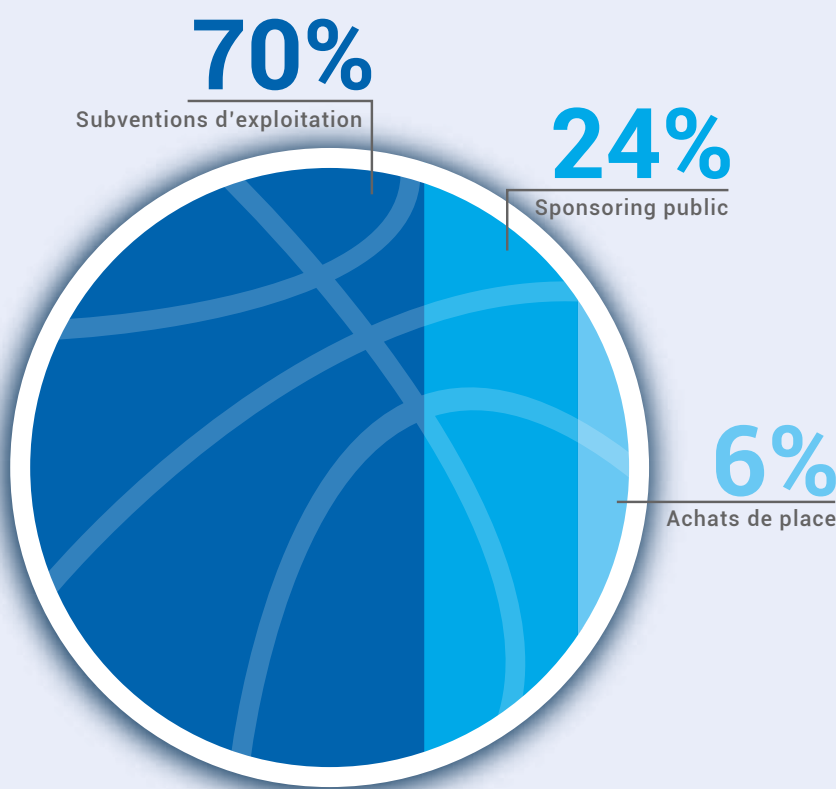
Répartition des subventions d'exploitation



Comme lors de la saison précédente, mais dans des proportions moindres, les aides de l'Etat liées à la Covid-19 sont venues gonfler la part du poste « *Autres subventions* » (12% du montant total des subventions d'exploitation contre 30% la saison précédente) à travers les dispositifs du Fonds de solidarité et du dispositif de compensation partielle de billetterie. Lors des précédentes saisons non impactées par la Covid-19, ce poste varie entre 1 et 2% du montant total des subventions d'exploitation.

La répartition des subventions d'exploitation reçues par les clubs de Betclic ÉLITE confirme que celles-ci proviennent encore en grande partie des acteurs publics locaux (communautés urbaines, villes, agglomérations) démontrant une nouvelle fois l'attachement de ces collectivités au développement de leur club respectif évoluant en Betclic ÉLITE.

Focus sur l'aide des collectivités



La répartition des aides des collectivités retrouve un format proche de celui de la saison 2018/2019 après deux saisons durant lesquelles les aides de l'État avaient gonflé la part des subventions d'exploitation au détriment du sponsoring public et des achats de place (les subventions d'exploitation pesaient 77% des aides des collectivités lors de la saison 2020/2021 contre 70% en 2021/2022).

Le retour du public et des partenaires dans les salles d'une part et la diminution des aides de l'État d'autre part ont donc logiquement eu un impact sur la répartition des aides des collectivités.

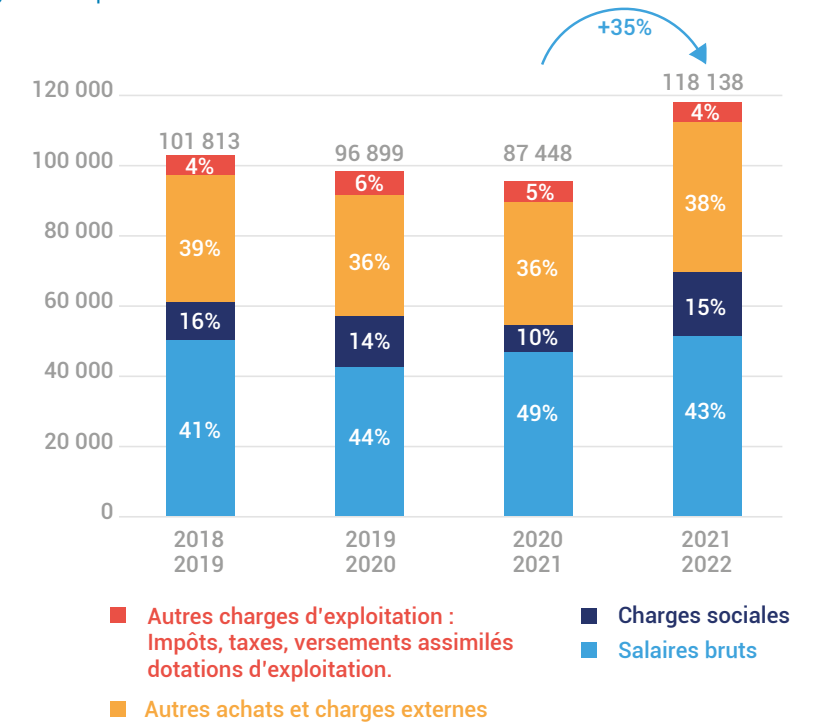




Évolution de la répartition des charges d'exploitation (en K€)

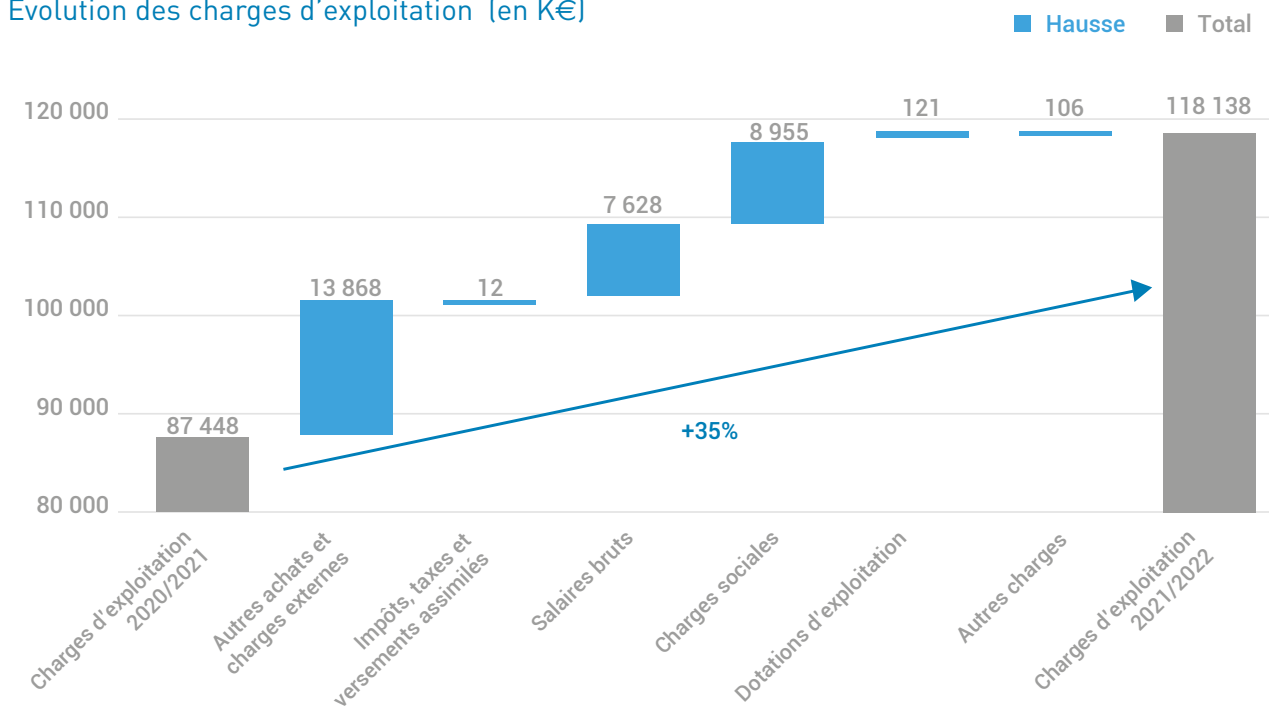
A l'instar des produits d'exploitation, la répartition des charges d'exploitation de la saison 2021/2022 traduit également le retour à une saison non impactée par la crise sanitaire, essentiellement à travers le retour des salaires bruts en dessous des 45% (contre 49% en 2020/2021) et des charges sociales à un niveau proche des 15% (16% lors de la saison 2018/2019).

Les salaires bruts pèsent moins que la saison dernière dans la répartition des charges d'exploitation mais présentent une augmentation significative de 18% en valeur passant de 43 à plus de 50 M€.



Les charges d'exploitation

Évolution des charges d'exploitation (en K€)

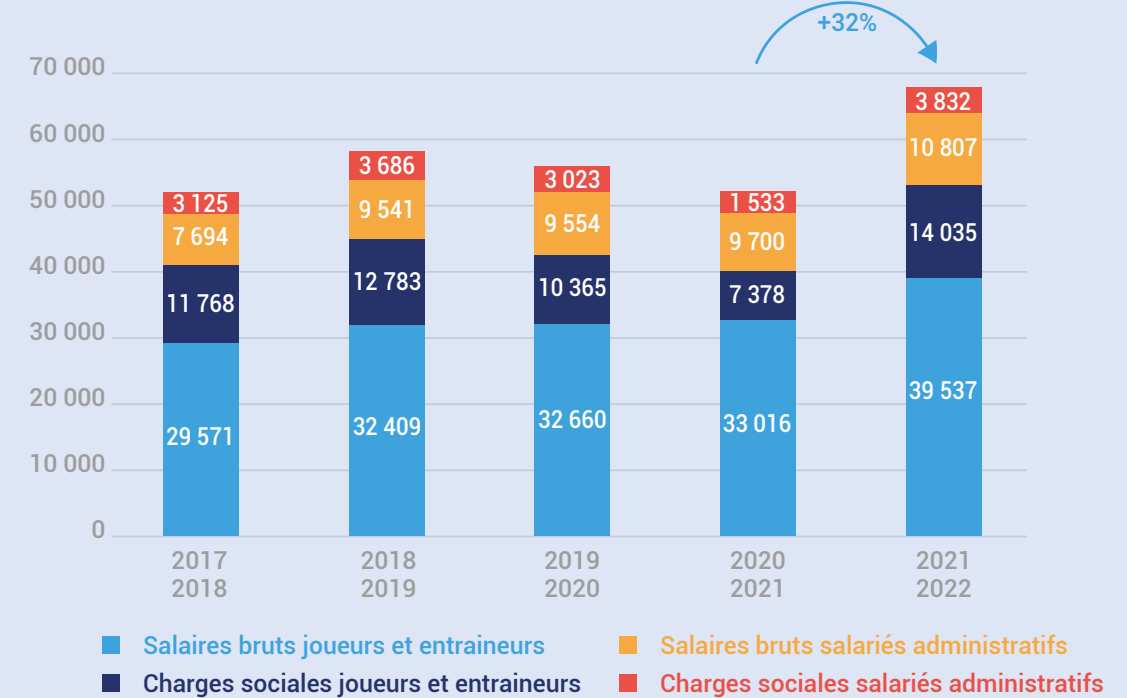


Les charges d'exploitation passent de 87 à 118 M€, soit une augmentation de 35%. Cette hausse significative de plus de 30 M€ des charges d'exploitation par rapport à la saison 2020/2021 s'explique essentiellement à travers deux éléments.

Le premier est lié à la fin des matchs organisés à huis clos et donc à la hausse de tous les frais liés à l'organisation des matchs, ce qui explique en grande partie la hausse de près de 14 M€ du poste « *Autres achats et charges externes* ».

Le second concerne l'importante augmentation des charges sociales (+9 M€) directement liée à la fin du dispositif d'exonération de charges sociales mis en place par l'État lors des deux saisons précédentes (2019/2020 et 2020/2021).

Évolution de la masse salariale (en K€)

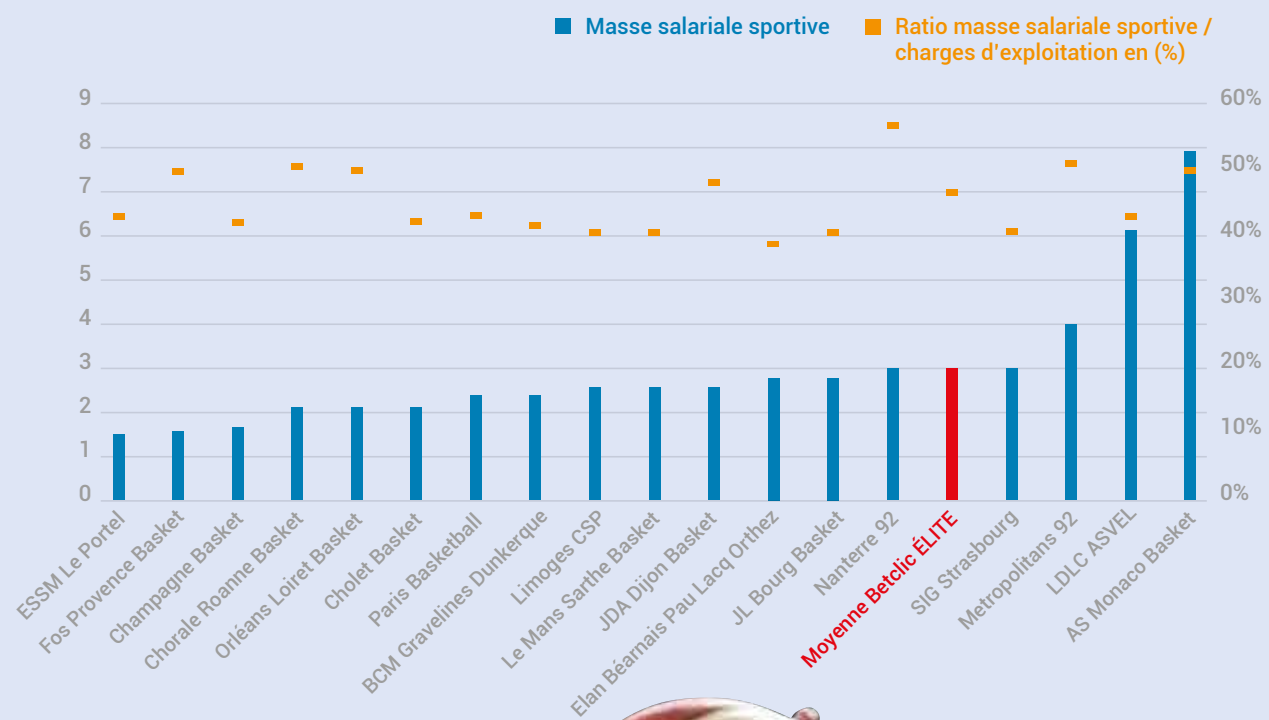


Après des saisons 2019/2020 et 2020/2021 fortement marquées par la crise sanitaire de la Covid-19 et par des dispositifs d'aides de l'État, la masse salariale cumulée de la division repart nettement à la hausse (+32%) et dépasse même le montant historique atteint lors de la saison 2018/2019 (58,4 M€ contre 68,2 M€ en 2021/2022).

Comme évoqué précédemment, la fin du dispositif d'exonération de charges patronales permet d'expliquer en grande partie le fait que les charges sociales doublent entre les saisons 2020/2021 et 2021/2022.

Il est également important de noter que le club AS Monaco Basket justifie à lui seul près d'un tiers de la hausse constatée par rapport à la saison précédente, avec une masse salariale en augmentation de 5,3 M€.

Masse salariale sportive - Charges sociales comprises (en M€)

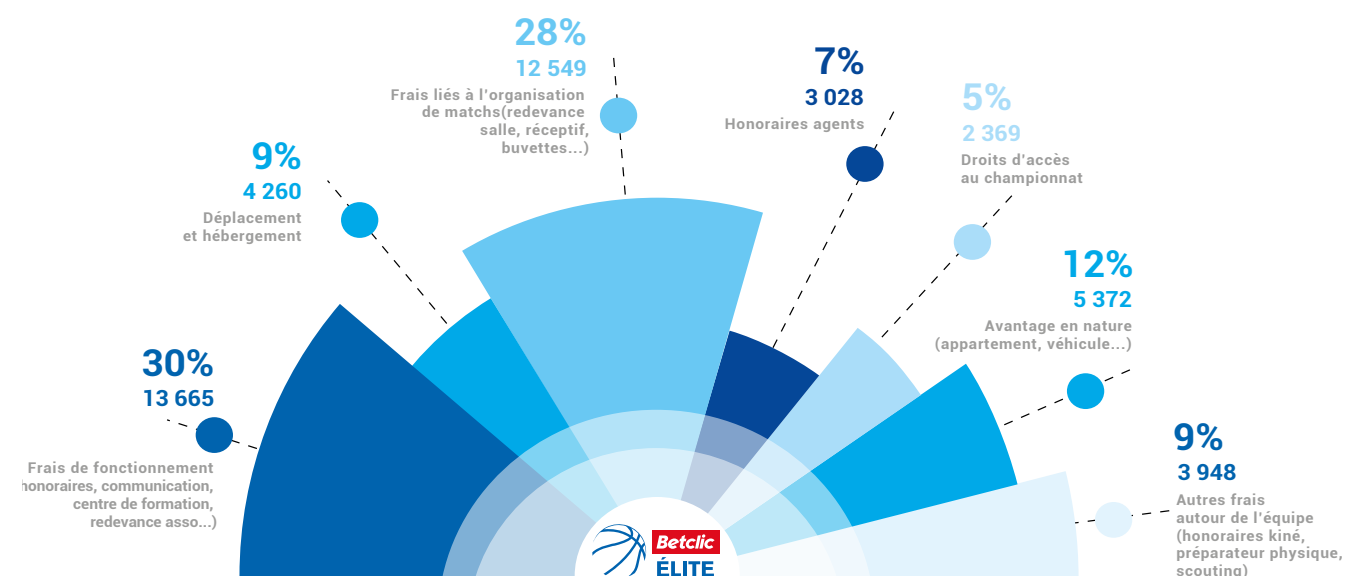


Cette saison, seuls quatre clubs de Betclac ÉLITE possèdent une masse salariale supérieure à la moyenne de la division, contre six clubs la saison précédente et huit clubs la saison 2019/2020, ce qui est révélateur d'un écart croissant entre les masses salariales les plus importantes et le reste de la division.

Lors de la saison 2021/2022, les masses salariales sportives cumulées des clubs AS Monaco Basket et LDLC ASVEL représentent plus d'un quart (26%) de la masse salariale sportive cumulée de la division.

La masse salariale sportive représente en moyenne 45% des charges d'exploitation sur la saison 2021/2022 : 33% pour les salaires bruts et 12% pour les charges sociales.

Focus sur la répartition des autres achats et charges externes (en K€)

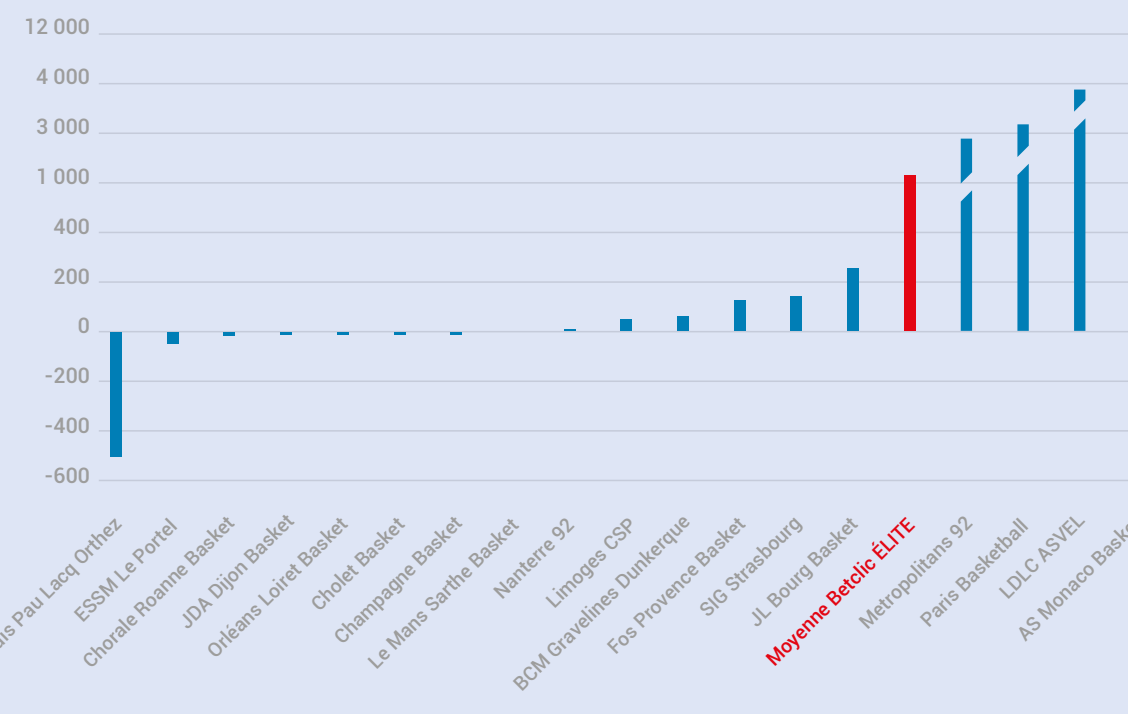


Les autres achats et charges externes présentent une augmentation de 14 M€ et contribuent à 44% des charges d'exploitation, cela s'explique en grande partie par la fin des matchs à huit clos ou en jauge partielle. En effet, les frais d'organisation de matchs représentent 28% du total contre 15% la saison précédente.

Les frais de fonctionnement représentent 30% du total et englobent notamment les frais relatifs aux centres de formation (en moyenne près de 10% des charges du budget d'un club de Betclac ÉLITE*), les honoraires administratifs (marketing, expert-comptable...) et les frais de communication.

*Pour les clubs dont le Centre de Formation est supporté par la structure professionnelle et dont les comptes remontent dans les chiffres de ce rapport.

Résultat exceptionnel 2021/2022

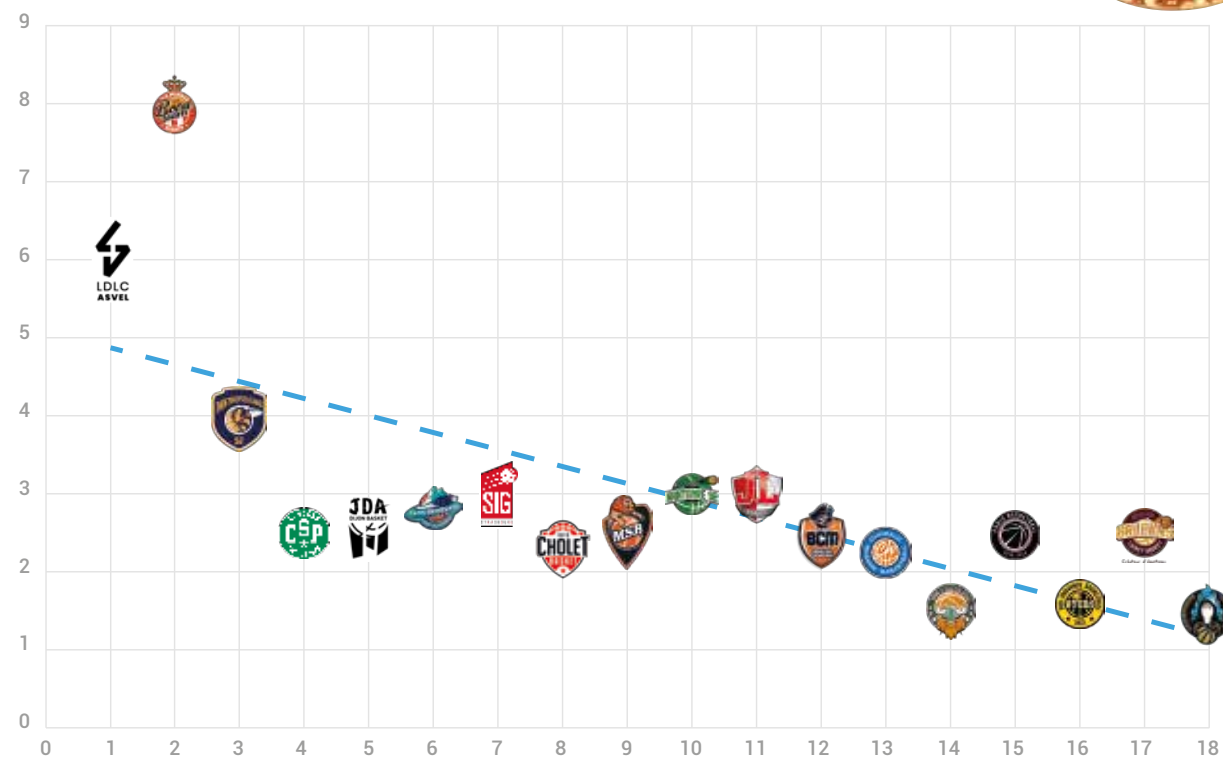


Cette saison, les clubs présentent un résultat exceptionnel cumulé de 22 M€, porté en grande partie par le club AS Monaco Basket (12 M€) et dans une moindre mesure par les clubs LDLC ASVEL, Paris Basketball et Metropolitans 92.

Il est cependant important de prendre en compte le fait que le résultat exceptionnel permet généralement aux clubs de compenser un déficit d'exploitation grâce au concours des actionnaires ou au contraire « minimiser » les bons résultats d'exploitation. Les charges exceptionnelles peuvent être constituées de frais de restructuration, redressements fiscaux/sociaux, litiges prudhommaux susceptibles de mettre en péril la pérennité du club.

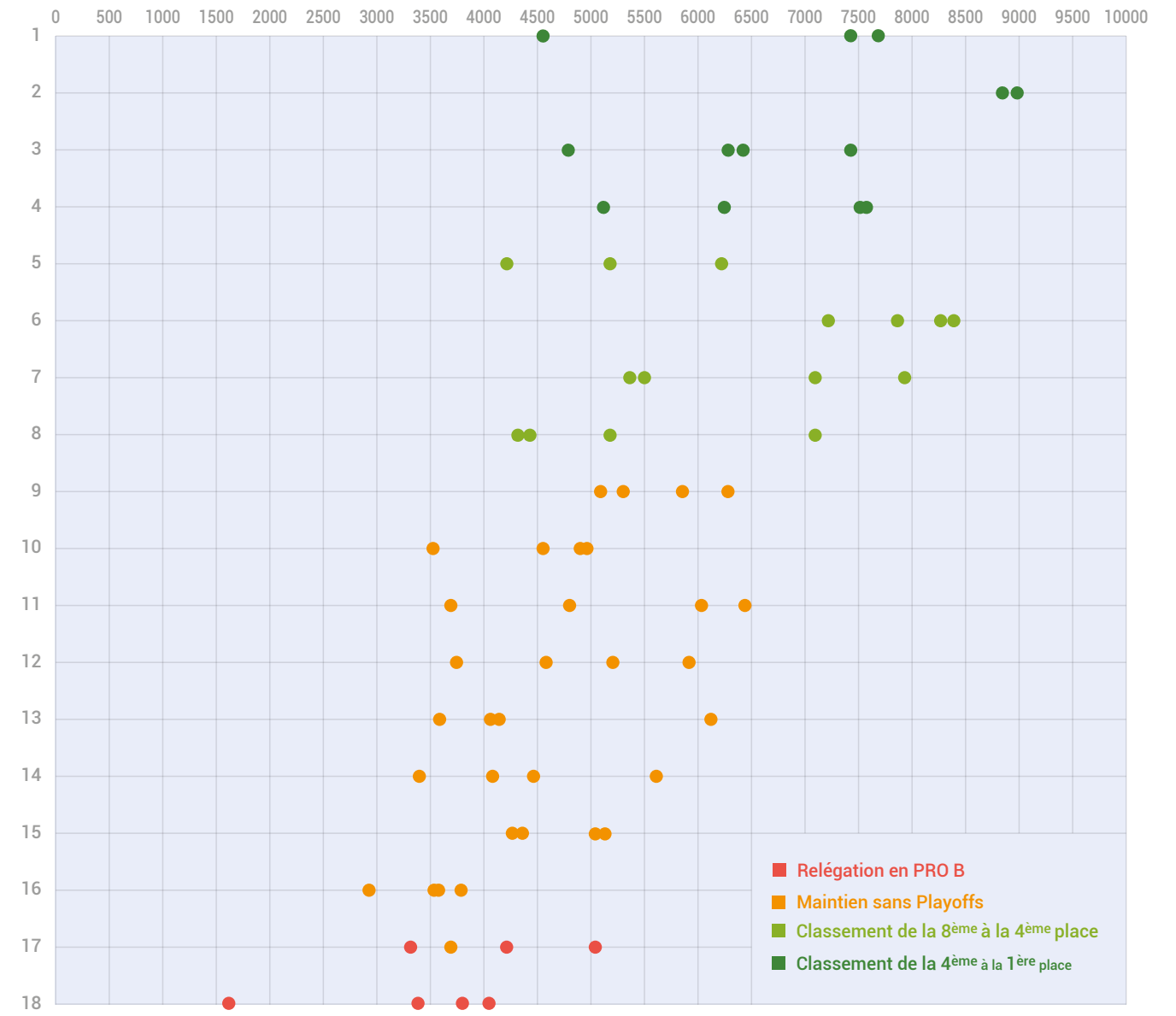


Corrélation entre classement sportif et masse salariale (en M€)



Pour la saison 2021/2022, le coefficient de corrélation est de -0,71 contre -0,65 la saison précédente. Ces coefficients indiquent une corrélation relative entre le classement sportif et le montant de la masse salariale. Le coefficient de corrélation est négatif. Pour une corrélation pure et parfaite (-1), cela signifierait que plus la masse salariale baisse, plus le classement diminue. Pour cette saison, le coefficient de corrélation tend vers cette corrélation parfaite, ce qui montre que les moyens financiers d'un club ont un certain impact sur le classement sportif.

Risques sportifs et budgets (en K€)



| Budget | Relégation en Pro B | Maintien sans Playoffs | Classement de la 8 ^{ème} à la 4 ^{ème} place | Classement de la 4 ^{ème} à la 1 ^{ère} place |
|-----------------|---------------------|------------------------|---|---|
| < 3,5 M€ | 60 % | 60 % | 0 % | 0 % |
| 3,5 M€ à 5,5 M€ | 10 % | 62 % | 21 % | 8 % |
| 5,5 M€ à 7,5 M€ | 0 % | 44 % | 25 % | 31 % |
| > 7,5 M€ | 0 % | 0 % | 36 % | 73 % |

Ce graphique présente la relation entre les budgets des clubs de Betclik ÉLITE et leurs classements sportifs à l'issue des quatre dernières saisons ayant connu leurs épilogues sportifs (période 2017/2018 à 2021/2022).

- En abscisse se trouvent les niveaux de budget des clubs en milliers d'euros ;
- En ordonnée figure le classement des clubs à l'issue de la saison régulière.

Cette étude sur les risques sportifs et budgets n'intègre pas la saison 2019/2020 du fait de l'interruption de la compétition en cours de saison et de la non-attribution de palmarès sportif.

Pour rappel, les huit premiers du championnat de France de Betclik ÉLITE participent aux playoffs en fin de saison pour l'attribution du titre de champion de France.

La répartition des points sur le graphique laisse apparaître une corrélation relative entre budget et classement sportif à l'issue de la saison régulière. En effet, le nuage de points suit une droite de corrélation relativement simple à imaginer, à l'exception de certains parcours exceptionnels. Le fameux aléa sportif reste donc bien présent sur la division mais limité par un respect des forces en présence.

Relégation et niveau de budget

- L'augmentation progressive des budgets des clubs du premier échelon national fait logiquement augmenter les niveaux de budgets des clubs qui connaissent la relégation en fin de saison. Ainsi, pour la première fois, un club avec un budget supérieur à 5 M€ a connu la relégation sportive en fin de saison 2020/2021.
- Il apparaît clairement à travers le nuage de points que les clubs ayant les plus faibles budgets sont les plus exposés à la relégation.
- Sur les quatre saisons étudiées (7 clubs relégués) : 6 clubs avaient un budget inférieur à 4,5 M€.

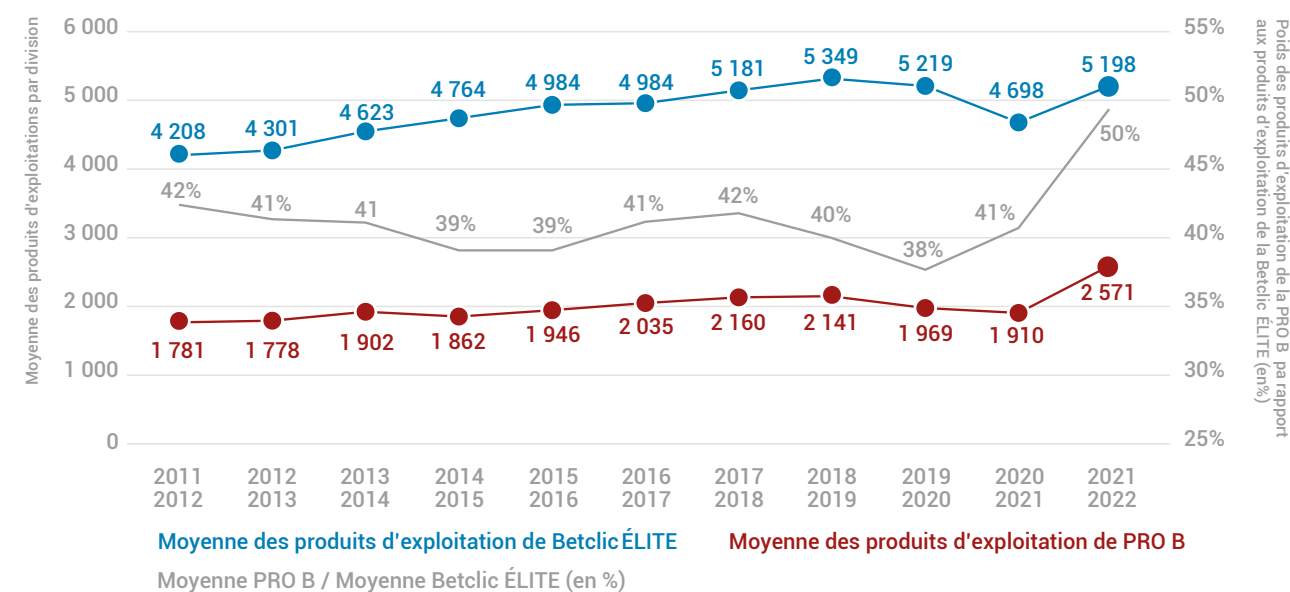
Probabilité des résultats sportifs par rapport au niveau de budget

- Malgré une forte progression des budgets sur les dernières saisons, certains parcours sportifs sont à souligner avec des budgets en-dessous du budget moyen de la division sur la saison concernée : quatre clubs finissent la saison régulière dans le Top 4 du championnat (deux clubs en 2018/2019, un club en 2020/2021 et un club en 2021/2022).
- Dès lors qu'un club dispose d'un budget inférieur à 3,5 M€, ses chances de terminer en playoffs sont presque inexistantes (aucun cas sur la période étudiée).
- À l'inverse, lorsqu'un club présente un budget supérieur à 7,5 M€, il s'assure systématiquement une qualification en playoffs sur la période étudiée.



Étude comparative Betcliv ÉLITE / PRO B

Évolution de l'écart entre la moyenne des produits d'exploitation de la Betcliv ÉLITE et de la PRO B (en K€)

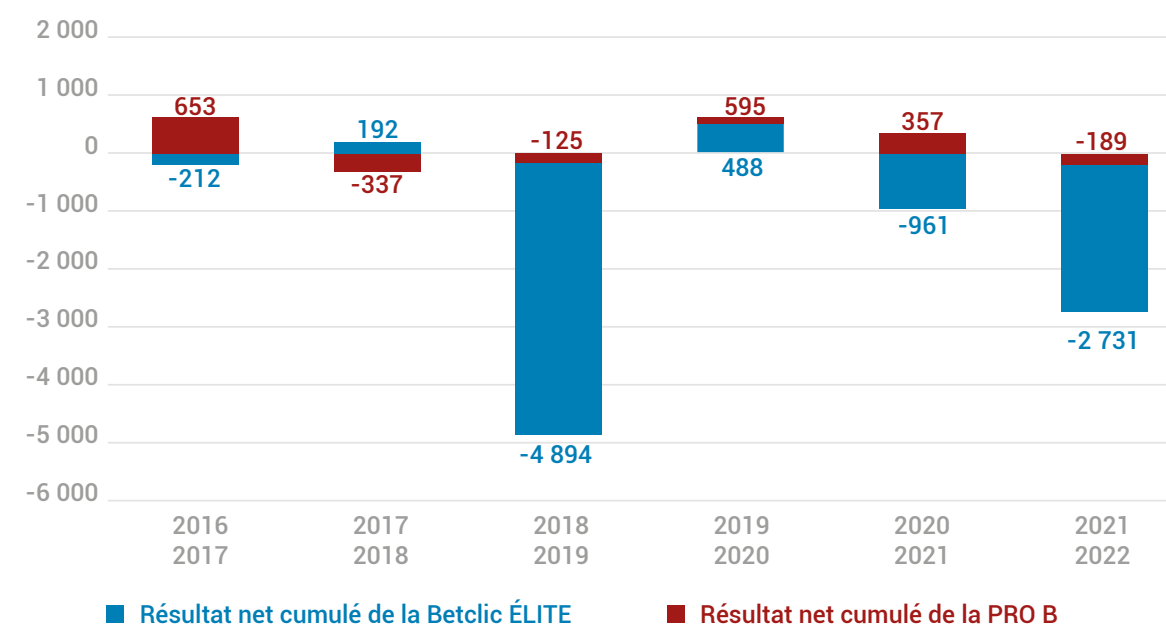


Lors des 10 dernières saisons, l'écart entre la moyenne des produits d'exploitation de Betcliv ÉLITE et de PRO B a présenté différentes variations en fonction des saisons mais ne s'est jamais creusé de manière significative ;

Sans tenir compte des deux dernières saisons impactées par la crise de la Covid-19, la moyenne des produits d'exploitation a constamment progressé dans les deux divisions depuis la saison 2010/2011 ;

Lors de la saison 2021/2022, les produits d'exploitation repartent à la hausse dans les deux divisions mais les produits de PRO B ont davantage progressé que ceux de Betcliv ÉLITE, réduisant ainsi l'écart entre les deux divisions.

Comparaison du résultat net entre Betcliv ÉLITE et PRO B



LNB PRO B

Compte de résultat cumulé de la PRO B (en K€)

| PRO B | Réalisé 30/06/22 | % | Réalisé 30/06/21 | % | Évolution Globale | |
|---|---------------------|-------------|---------------------|-------------|-------------------|------------|
| Produits d'exploitation | | | | | | |
| Recettes de match | 6 991 | 15% | 1 137 | 3% | 5 854 | 515% |
| Droits TV | 0 | 0% | 20 | 0% | -20 | -100% |
| Sponsoring | 21 292 | 46% | 10 546 | 31% | 10 746 | 102% |
| <i>dont sponsors privés</i> | 19 145 | 41% | 8 340 | 24% | 10 805 | 130% |
| <i>dont sponsors publics</i> | 2 147 | 5% | 2 205 | 6% | -58 | -3% |
| Subventions | 12 747 | 28% | 14 749 | 43% | -2 002 | -14% |
| Reprises sur amortissement / transferts de charges | 2 280 | 5% | 5 003 | 15% | -2 723 | -54% |
| Autres produits | 2 969 | 6% | 2 932 | 9% | 37 | 1% |
| Total produits d'exploitation | 46 279 | 100% | 34 386 | 100% | 11 893 | 35% |
| Charges d'exploitation | | | | | | |
| Autres achats et charges externes | 19 010 | 40% | 14 814 | 43% | 4 196 | 28% |
| Impôts et taxes | 1 172 | 2% | 836 | 2% | 336 | 40% |
| Salaires bruts | 18 642 | 40% | 14 871 | 43% | 3 770 | 25% |
| Charges sociales | 7 308 | 15% | 2 343 | 7% | 4 965 | 212% |
| Autres charges | 284 | 1% | 239 | 1% | 45 | 19% |
| Dotations aux amortissements et provisions | 740 | 2% | 1 184 | 3% | -444 | -38% |
| Total charges d'exploitation | 47 155 | 100% | 34 289 | 100% | 12 866 | 38% |
| Résultat d'exploitation | -876 | | 97 | | -973 | |
| Résultat financier | -52 | | -60 | | 8 | |
| Résultat exceptionnel | 745 | | 367 | | 377 | |
| Impôts sur les bénéfices | 5 | | 47 | | -42 | |
| Bénéfices ou pertes | -189 | | 357 | | -546 | |

Des produits et des charges sur des niveaux records

À l'instar de l'évolution des produits et des charges d'exploitation constatée sur la Betclic ÉLITE, les chiffres de la PRO B illustrent une saison 2021/2022 qui retrouve un déroulement et un financement « classiques ». Cependant, malgré ce retour à la normale, il est important de souligner que les produits et charges d'exploitation présentent des niveaux plus élevés qu'avant covid, témoignant ainsi de la progression des budgets des clubs de PRO B. Le retour du public dans les salles et la visibilité sponsors, après les deux dernières saisons bouleversées dont une saison 2020/2021 disputée en majorité à huis-clos, s'illustrent par des recettes de matchs qui repartent à la hausse (+515%) ainsi que des produits de sponsoring (+102%) qui ont doublé.

Les produits d'exploitation sont finalement en hausse de 11,9 M€ soit +35% par rapport à l'exercice 2020/2021.

Les charges d'exploitation suivent la même tendance avec une augmentation de 38%. La majorité des postes présentent une hausse et notamment les Autres achats et charges externes qui augmentent de 4,2 M€ (+28%) et la masse salariale. Ainsi, les salaires bruts sont en augmentation de 25% expliqués par les effets des indemnités de chômage partiel sur l'exercice

2020/2021. Le poste « Charges sociales » quant à lui triple, du fait des importantes exonérations de charges sociales enregistrées sur la saison précédente.

Un résultat d'exploitation négatif

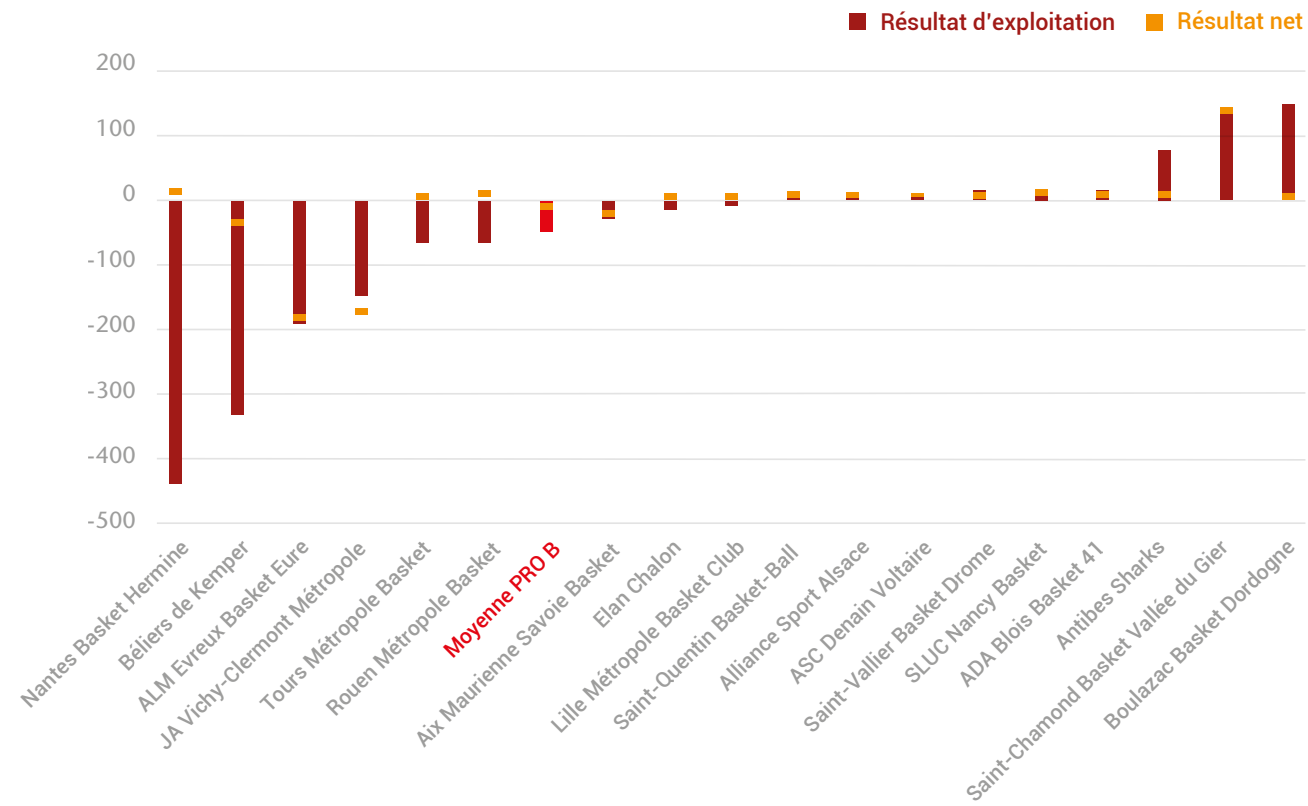
Au 30 Juin 2022, la PRO B présente un résultat d'exploitation déficitaire de -876 K€, en forte baisse comparée aux 97 K€ réalisés la saison précédente. Ce résultat peut s'expliquer par une sortie de crise sanitaire quelque peu compliquée avec un retour à la normale à appréhender pour les clubs.

Ce résultat d'exploitation est cependant compensé par un résultat exceptionnel significatif à hauteur de 745 K€ (apports d'actionnaires notamment) permettant de présenter un résultat net moins déficitaire (-189 K€).

Les comptes au 30 juin 2022 intègrent 1,2 million d'euros d'aides publiques de l'Etat afin de compenser les pertes liées à la crise sanitaire (Fonds de solidarité, dispositif de compensation partielle de billetterie, aide au paiement des cotisations et contributions sociales, exonération de cotisations patronales). Il est important de rappeler que l'Etat avait joué un rôle salvateur à travers les différentes mesures de soutien au sport professionnel sur les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Résultats et situation nette de la PRO B

Résultat d'exploitation par club pour la saison 2021/2022 (en K€)

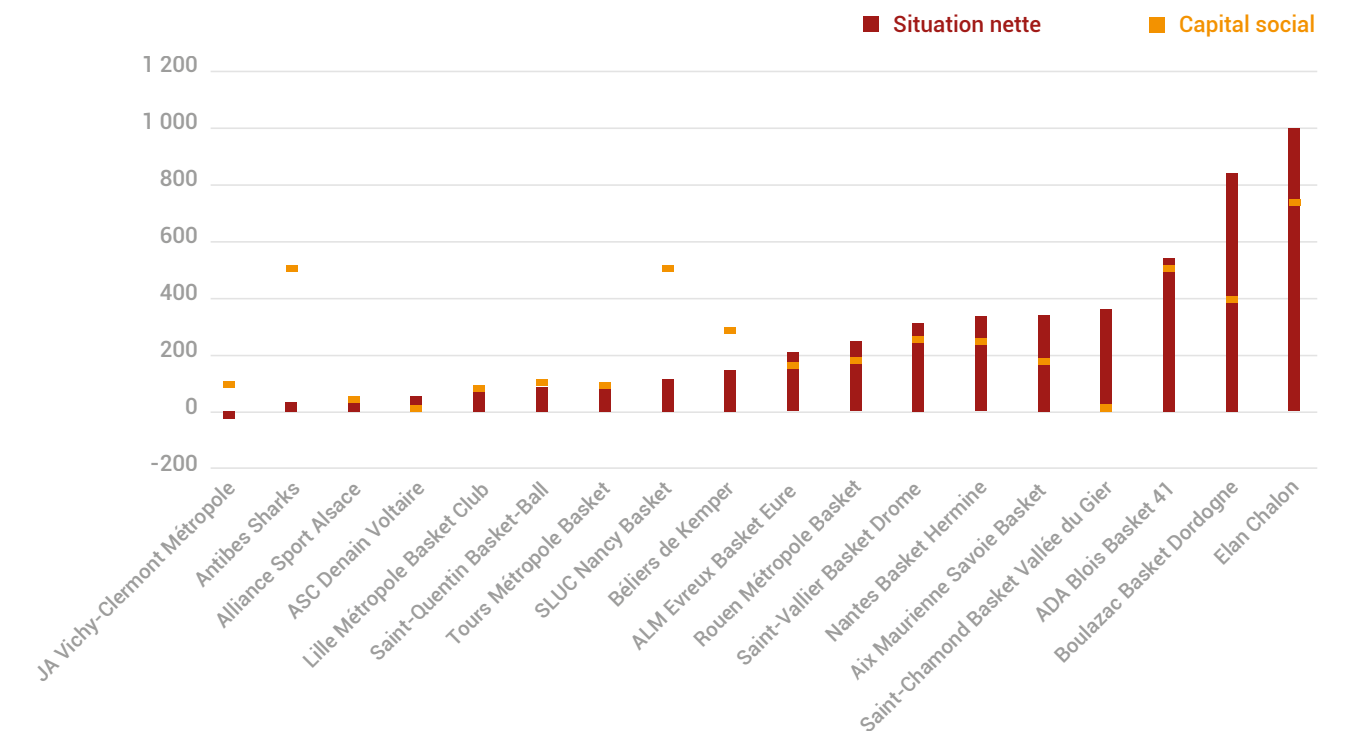


Au 30 juin 2022, le résultat d'exploitation moyen des clubs de PRO B est de -49 K€ alors que celui-ci s'établissait à l'équilibre la saison précédente. Ce résultat d'exploitation moyen déficitaire est expliqué en partie par l'exploitation de quatre clubs : Nantes Basket Hermine (-443 K€), Béliers de Kemper (-334 K€), ALM Evreux Basket Eure (-192 K€) et JA Vichy-Clermont Métropole (-149 K€).

Le résultat net moyen est quant à lui proche de l'équilibre (-10 K€). Quatorze clubs sur les dix-huit qui composent cette division affichent un résultat net à l'équilibre ou positif. Sur les quatre clubs présentant une exploitation fortement déficitaire, deux d'entre eux ont leurs comptes équilibrés ou proche de l'équilibre grâce à la présence de résultats exceptionnels.



Situation nette et capital social par club (en K€)



La situation nette cumulée au 30 juin 2022 amène la PRO B à un nouveau record de 4,7 M€ soit 1,5 M€ de plus que la saison précédente. Malgré un résultat net en déficit comme vu précédemment (-189 K€), le changement de périmètre des clubs avec les descentes de première division des clubs Boulazac Basket Dordogne et Elan Chalon, qui affichent des situations nettes significatives, permet à la PRO B de présenter une situation nette

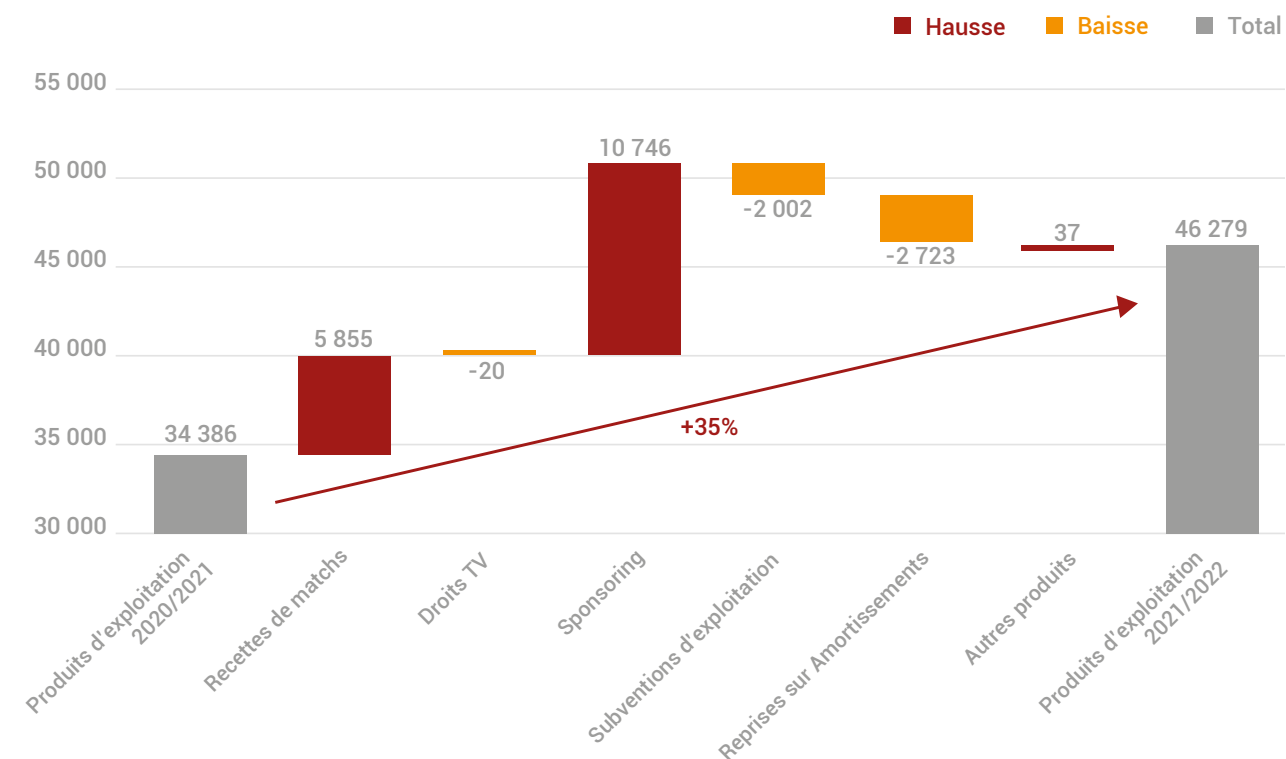
cumulée record et toujours plus solide. De plus, la réalisation d'augmentations de capital au sein de certains clubs permet de conforter cette situation.

Seul le club JA Vichy-Clermont Métropole affiche une situation nette négative de -29 K€. On remarque que deux clubs (Antibes Sharks et SLUC Nancy Basket) ont une situation nette inférieure à 50% de leur capital social respectif.



Les produits d'exploitation

Evolution des produits d'exploitation (en K€)



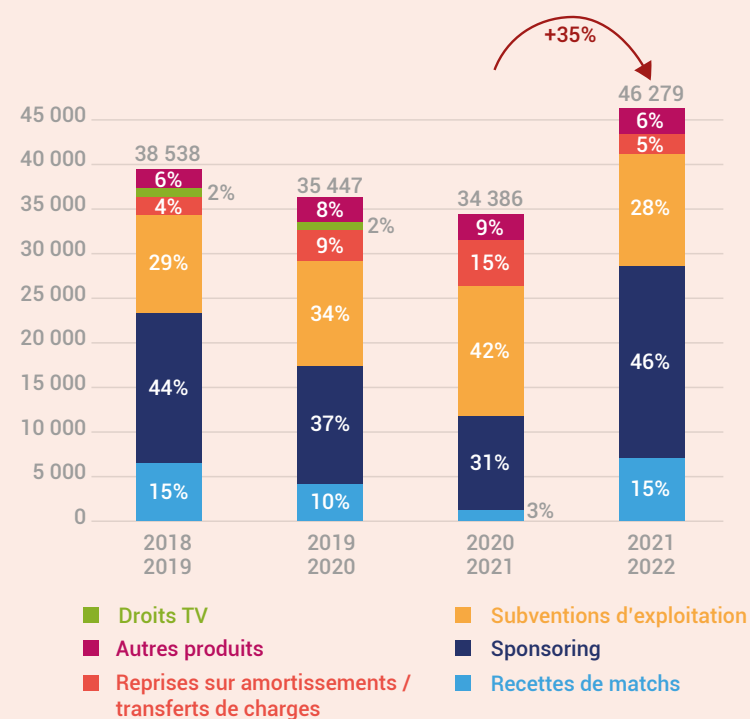
Les produits d'exploitation atteignent cette saison un niveau record pour la PRO B à hauteur de 46,3 M€. Un retour à un niveau proche de la situation avant covid (39 M€) aurait pu être attendu, mais la division s'établit à un niveau encore jamais atteint. La présence de plusieurs clubs aux modèles économiques semblables à ceux de la Betclac ÉLITE justifie cette situation.

La hausse de 35% (+11,8 M€) par rapport à la saison 2020/2021 s'explique par l'augmentation logique des recettes de matchs et du sponsoring, du fait du déroulement de la saison dans des conditions « classiques ». En revanche, les dispositifs d'aides mis en place par l'Etat lors des deux saisons précédentes n'impactent plus les comptes au 30 juin 2022 et expliquent la baisse des postes « Subventions d'exploitation » (dispositif de compensation partielle de billetterie et Fonds de solidarité) et « Reprises sur amortissement / transferts de charges » (indemnités chômage partiel, aide au paiement des cotisations et contributions sociales).

Il est important de souligner que certains clubs avaient comptabilisé des produits de recettes de matchs et sponsoring liés aux rencontres des deux saisons précédentes, dont la prestation n'avait pu être assurée, en produits constatés d'avance au Bilan. Ces produits constatés d'avance ont été repris dans les comptes au 30 juin 2022 à hauteur de 2,1 M€, expliquant en partie le niveau record des produits d'exploitation atteint sur la saison 2021/2022.

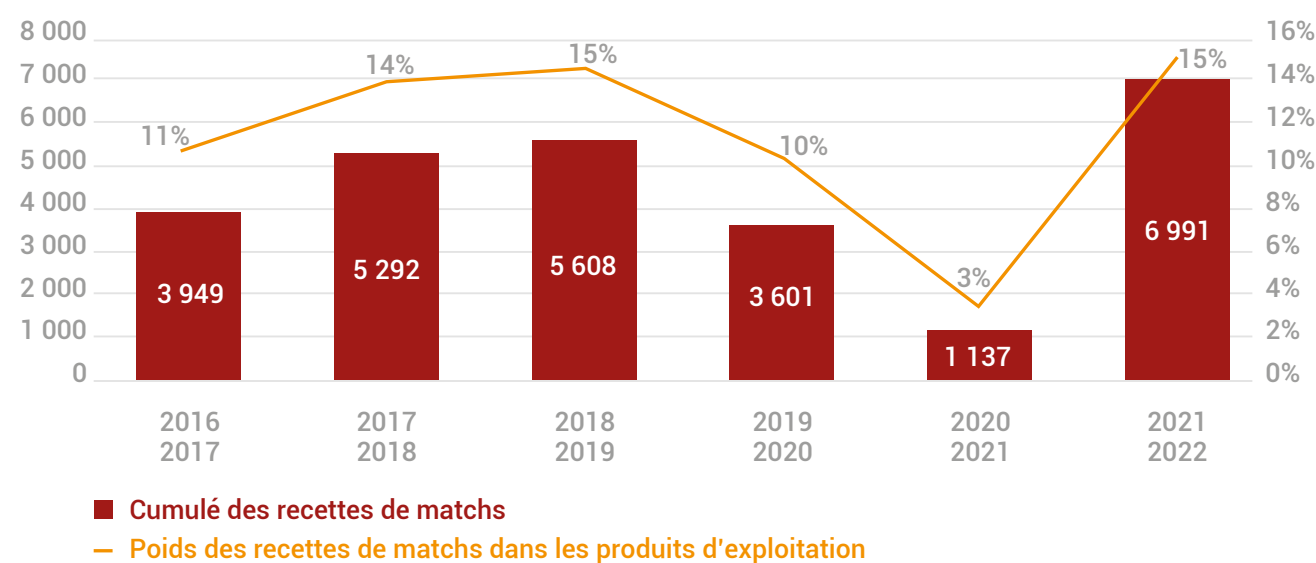


Évolution de la répartition des produits d'exploitation (en K€)



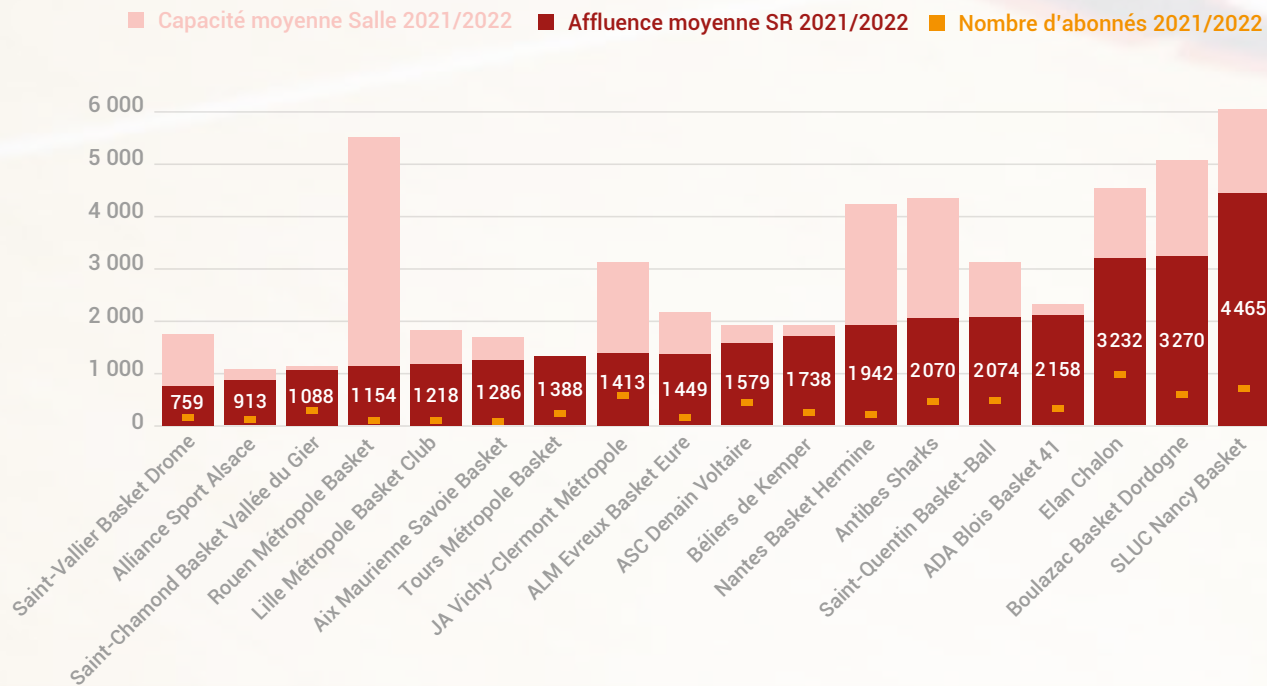
Si la pandémie de Covid-19 avait déséquilibré la répartition des produits d'exploitation sur les deux saisons précédentes, il est constaté un retour à la normale avec des poids classiques des postes « Recettes de matchs » (15%), « Sponsoring » (46%) et « Subventions d'exploitation » (28%). Comme expliqué précédemment, on remarque une hausse significative des produits d'exploitation en augmentation de 20% par rapport à la saison 2018/2019 (dernière saison de référence). On constate que les clubs de PRO B affichent une dépendance plus importante aux subventions d'exploitation (28%) en comparaison du poids moyen de ce poste pour les clubs de Betclac ÉLITE (22%).

Évolution des recettes de matchs - toutes compétitions confondues (en K€)



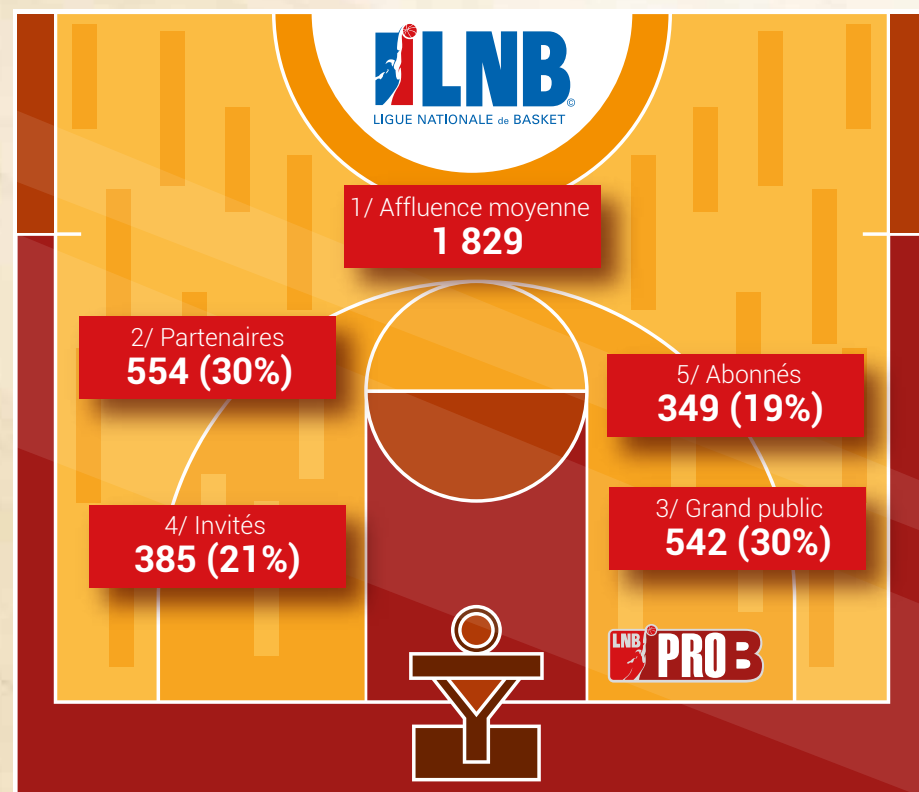
La part des recettes de matchs dans les produits d'exploitation retrouve donc un niveau standard aligné sur celui de la saison 2018/2019 avec un poids de 15% des produits d'exploitation. Le poste présente un niveau record à hauteur de 7 M€ soit 1,4 M€ de plus que le précédent niveau le plus haut (+25%). Il est important de souligner que ce chiffre record tient compte des reprises des produits constatés d'avance enregistrés lors des saisons 2019/2020 et 2020/2021 à hauteur de 0,8 M€ et peut donc expliquer une partie de cette marche par rapport à la dernière saison de référence (2018/2019).

Affluence moyenne et nombre d'abonnés par club (saison régulière)



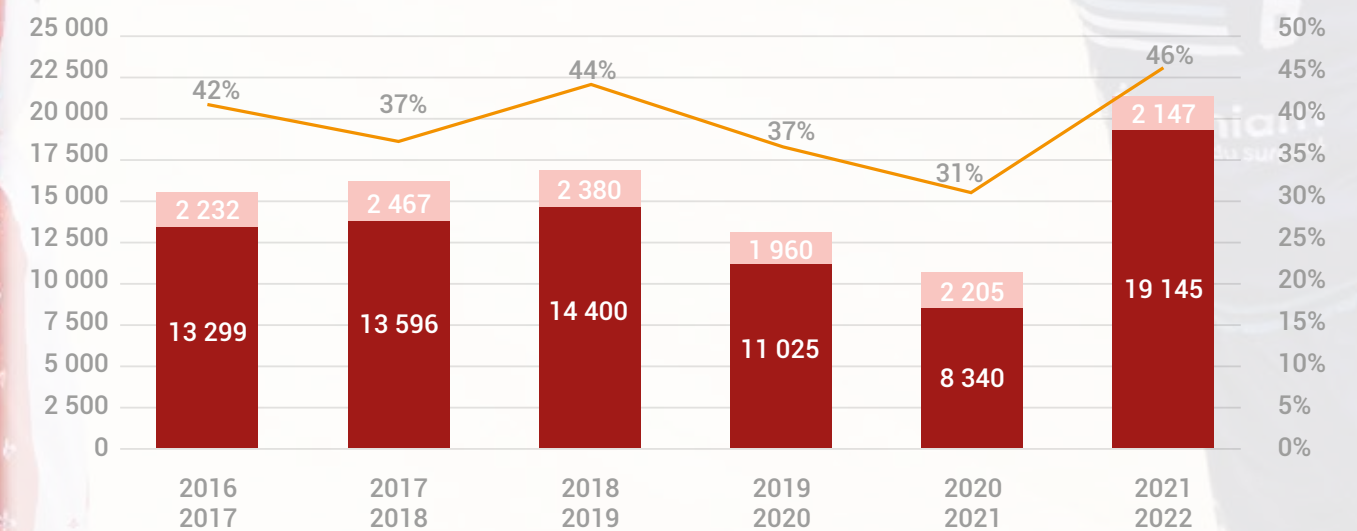
Le retour du public en salle fut progressif au cours de la saison 2021/2022, avec des affluences poussives en début de saison, l'application de jauges sur le mois de janvier 2022 et un retour total du public sur les derniers mois de compétition, après la fin de l'application du pass sanitaire et du pass vaccinal (mi-mars 2022).

L'affluence moyenne sur la saison régulière 2021/2022 s'élève à 1 829 spectateurs, représentant un taux de remplissage de 62%. Lors de la saison 2018/2019, dernière saison avec accueil du public dans des conditions dites « classiques », l'affluence moyenne était de 1 934 spectateurs avec un taux de remplissage de 65%.



Répartition des spectateurs par typologie de public sur l'ensemble de la PRO B

Évolution des produits du sponsoring (en K€)



■ Sponsoring privé
■ Sponsoring public
— Poids du sponsoring dans le total des produits d'exploitation

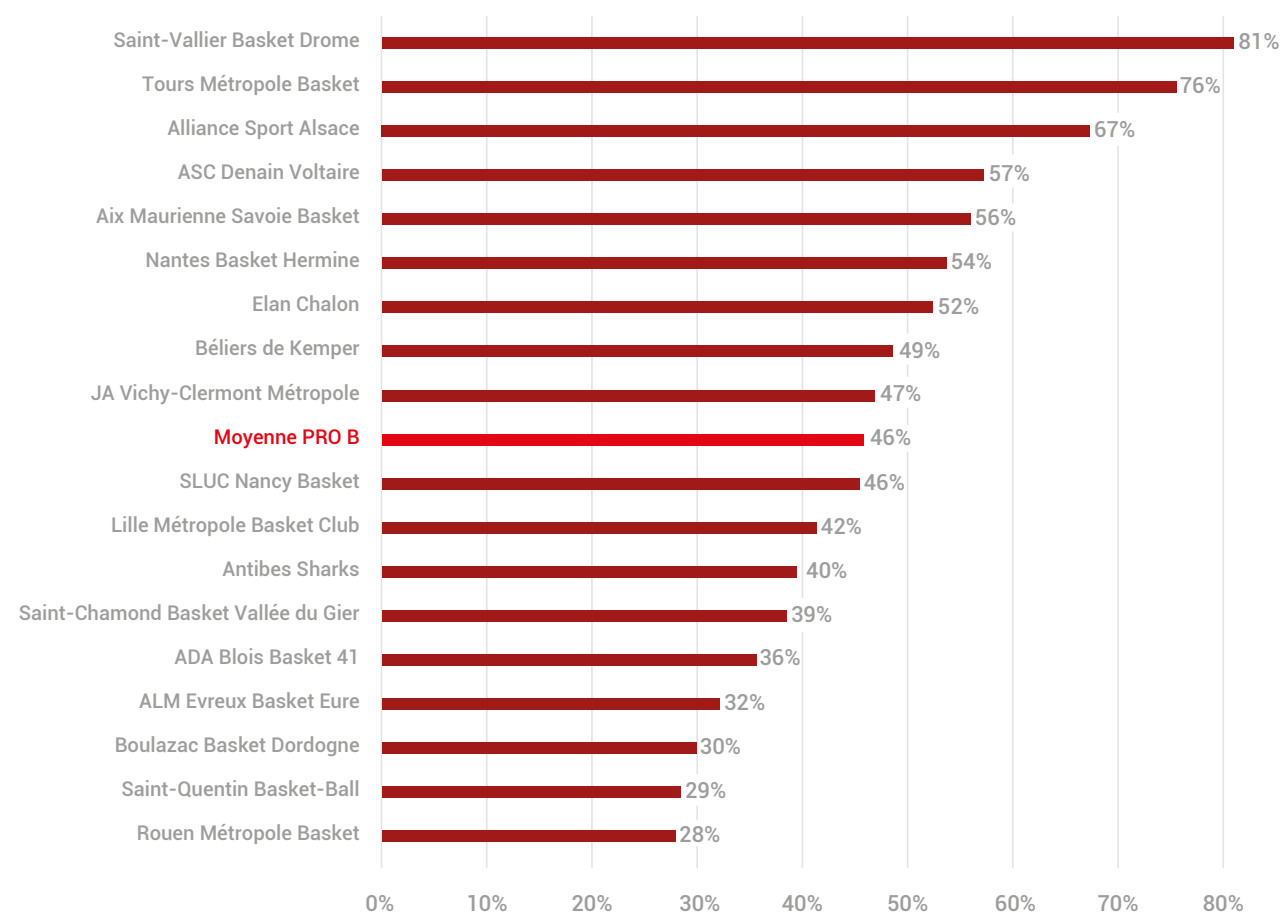
La crise sanitaire avait logiquement fait chuter les engagements des partenaires en termes de sponsoring face au manque de visibilité que les matchs à huis-clos entraînaient. L'exposition de nouveau possible avec la présence du public, les prestations VIP et les moments d'échange BtoB ont permis le retour significatif du soutien financier des partenaires pour le développement des clubs.

Comme pour les recettes de matchs, le montant de sponsoring affiche un niveau record (21 M€) sur la saison 2021/2022, en nette progression par rapport à la dernière saison de référence (17 M€ en

2018/2019). Il est important de noter que ce montant record sur la saison 2021/2022 s'explique en partie par les reprises des produits constatés d'avance enregistrés lors des deux saisons précédentes pour 1,2 M€, ce qui n'enlève en rien à la bonne performance des clubs en matière de partenariat sur la saison.

Le soutien salvateur de l'Etat et des collectivités s'illustrent parfaitement à la lecture du sponsoring public qui n'a que très peu diminué sur les deux saisons impactées par la crise sanitaire et s'établit à un niveau similaire au 30 juin 2022.

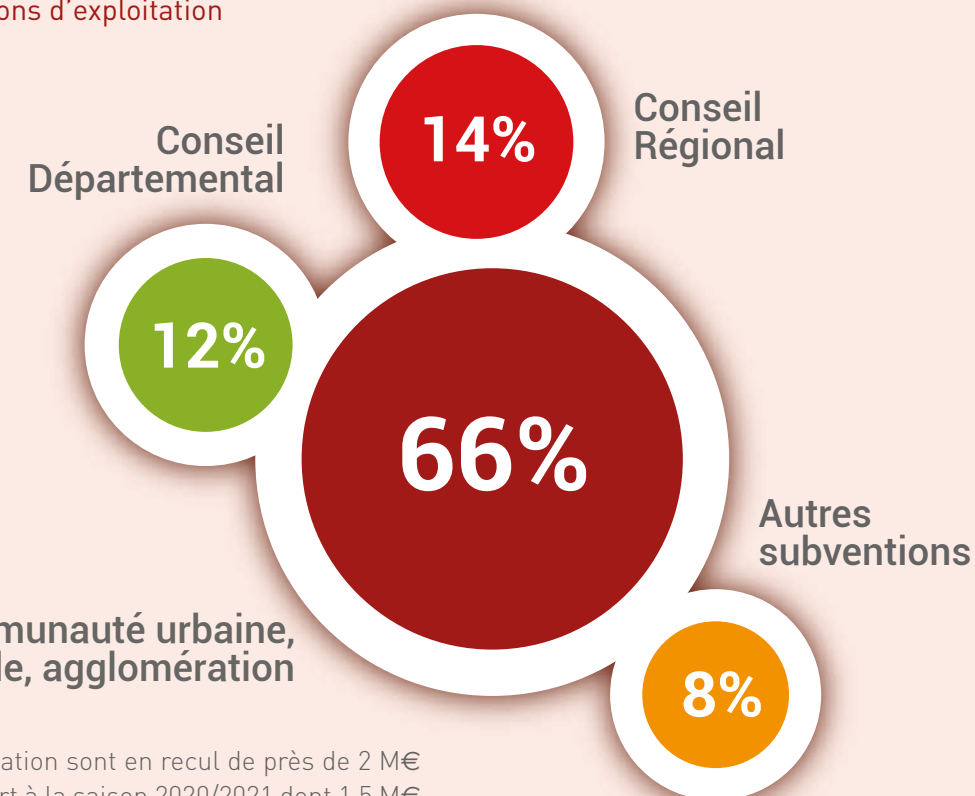
Poids du sponsoring par club



La répartition des poids du sponsoring entre les clubs de PRO B présente de grandes disparités, signe de modèles économiques différents. La dépendance aux produits issus du sponsoring retrouve son niveau d'avant crise avec une représentation de 46% des produits d'exploitation (contre 44% lors de la saison 2018/2019).

On peut tout de même relever que les clubs de Tours Métropole Basket et Saint Vallier Basket Drome dépendent à plus de 75% du sponsoring.

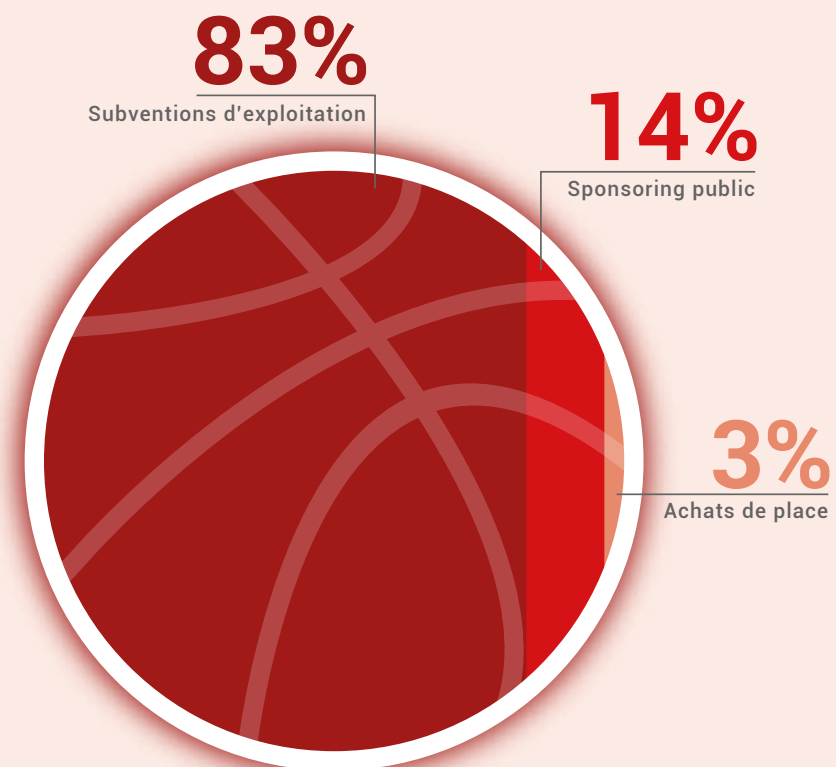
Focus sur les subventions d'exploitation



Les subventions d'exploitation sont en recul de près de 2 M€ au 30 juin 2022 par rapport à la saison 2020/2021 dont 1,5 M€ sur le poste « *Autres subventions* ». La baisse sur ce dernier poste s'explique par la présence significative des aides de l'Etat sur la saison 2020/2021, et plus particulièrement du Fonds de solidarité, qu'on ne retrouve qu'à un montant relativement faible dans les comptes au 30 juin 2022. Le poste « *Autres subventions* » ne représente plus que 8% des subventions d'exploitation, contre 18% lors de la saison précédente.

Les villes, agglomérations et communauté urbaine constituent le principal soutien aux clubs et rappellent une fois de plus l'attachement des acteurs publics locaux au développement des clubs de PRO B.

Focus sur l'aide des collectivités

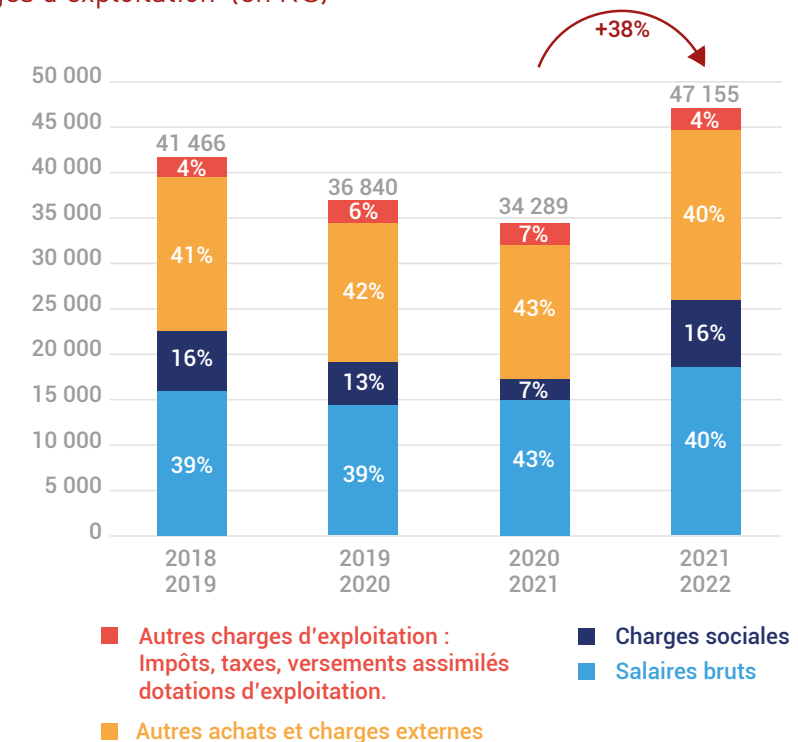


Excepté les aides financières de l'Etat à travers le dispositif de compensation partielle de billetterie et le Fonds de solidarité (fléchées sur le poste « *Autres subventions* »), les collectivités ont maintenu leur niveau de soutien aux clubs à hauteur de 14,6 M€ pour la saison 2021/2022 (14,7 M€ la saison précédente). La répartition de l'aide des collectivités reste stable, avec une proportion très importante des subventions d'exploitation.



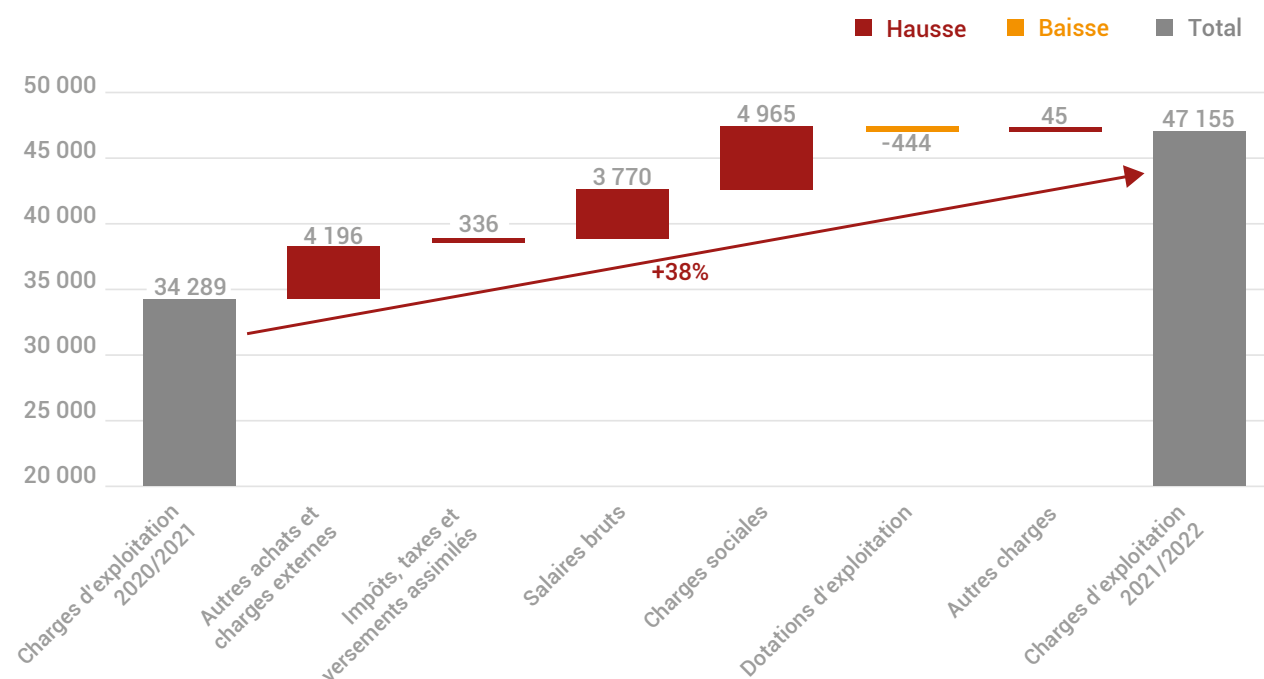
Evolution de la répartition des charges d'exploitation (en K€)

La répartition des charges d'exploitation des clubs de PRO B retrouve les standards de la division avec des salaires bruts (sportifs et administratifs) et des charges sociales qui représentent 56% des charges et les Autres achats et charges externes pour 40%. Ces proportions étaient celles constatées en 2018/2019 et les saisons antérieures. Ce modèle de répartition s'apparente à celui de la Betclic ÉLITE.



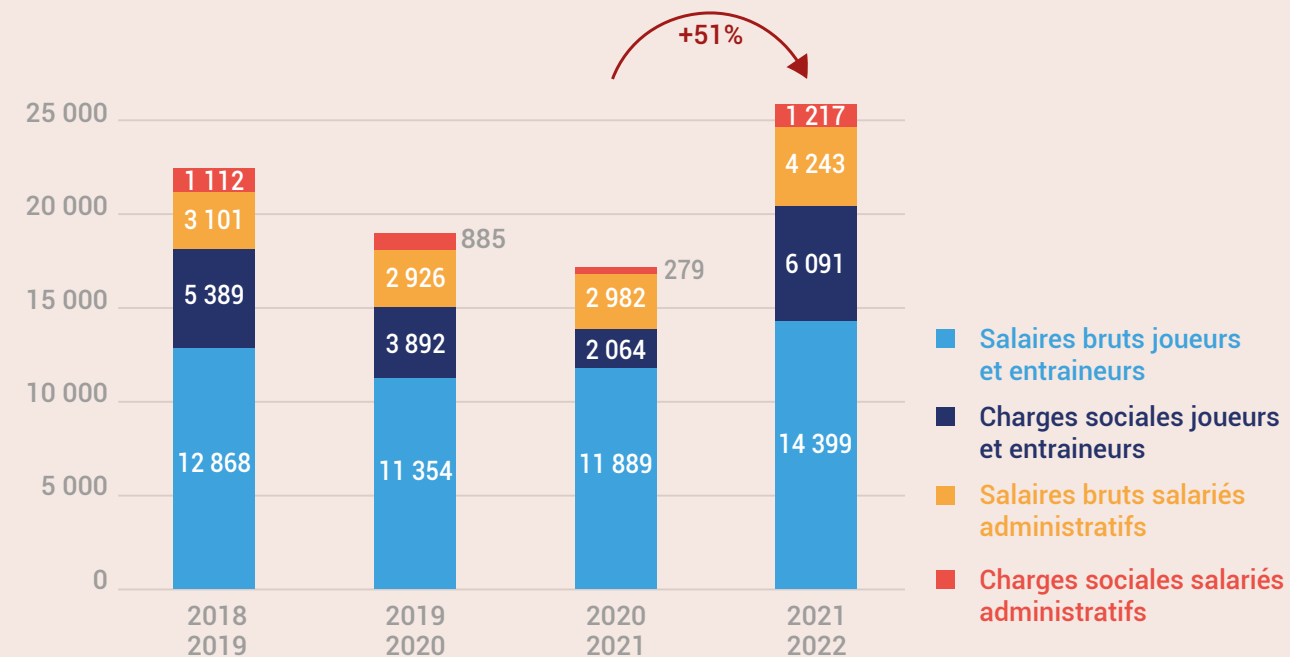
Les charges d'exploitation

Évolution des charges d'exploitation (en K€)



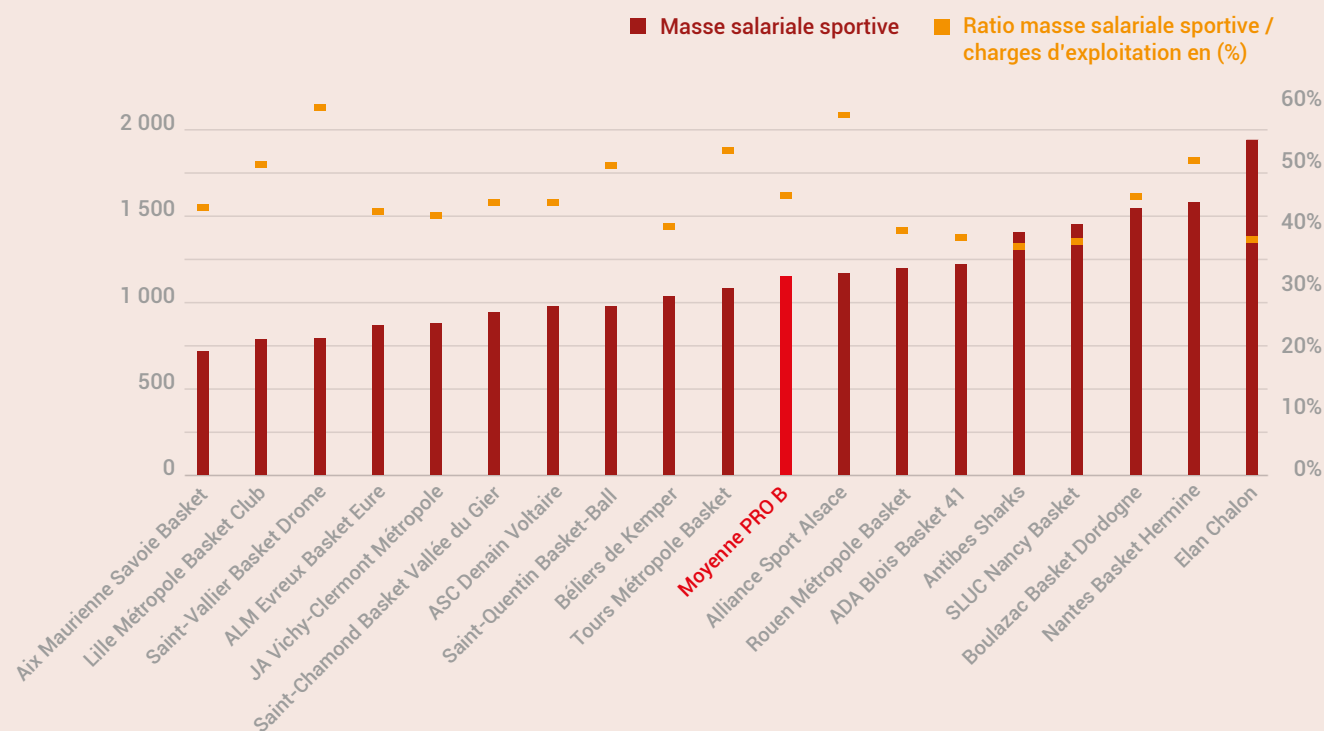
En parallèle des produits d'exploitation, les charges d'exploitations suivent la même tendance d'augmentation (+38%) pour atteindre également un niveau record à hauteur de 47 M€. La saison 2021/2022 s'étant déroulée dans des conditions dites « classiques », les postes retrouvent donc des niveaux standards. Le poste « *Autres achats et charges externes* » augmente fortement par rapport aux économies qui avaient pu être réalisées sur la saison 2020/2021 en grande partie sur les frais d'organisation de matchs. Le poste « *Salaires bruts* » est en forte augmentation également du fait qu'il avait été adopté une certaine prudence sur la saison 2020/2021 sur les ambitions sportives (masse salariale sportive en baisse sur la division) et la mise en activité partielle des joueurs et salariés administratifs. Enfin, le poste « *Charges sociales* » augmentent significativement du fait de l'impact des exonérations de cotisations patronales lors de la saison précédente.

Évolution de la masse salariale (en K€)



La masse salariale totale (sportive et administrative) atteint elle aussi cette saison un niveau record pour s'établir à 26 M€, contre 22,5 M€ sur la saison 2018/2019. La présence de plusieurs clubs aux budgets importants et ambitions sportives élevées, qui ont évolué à l'échelon supérieur sur les dernières saisons, explique cette progression sur les moyens alloués aux salaires bruts pour les joueurs et entraîneurs (+12% par rapport à la saison 2018/2019). Ces clubs, ainsi que les autres clubs de la division, poursuivent également leur phase de structuration administrative, dans la lignée des objectifs fixés par le Label Club et le plan stratégique mis en place par la Ligue Nationale de Basket depuis plusieurs saisons.

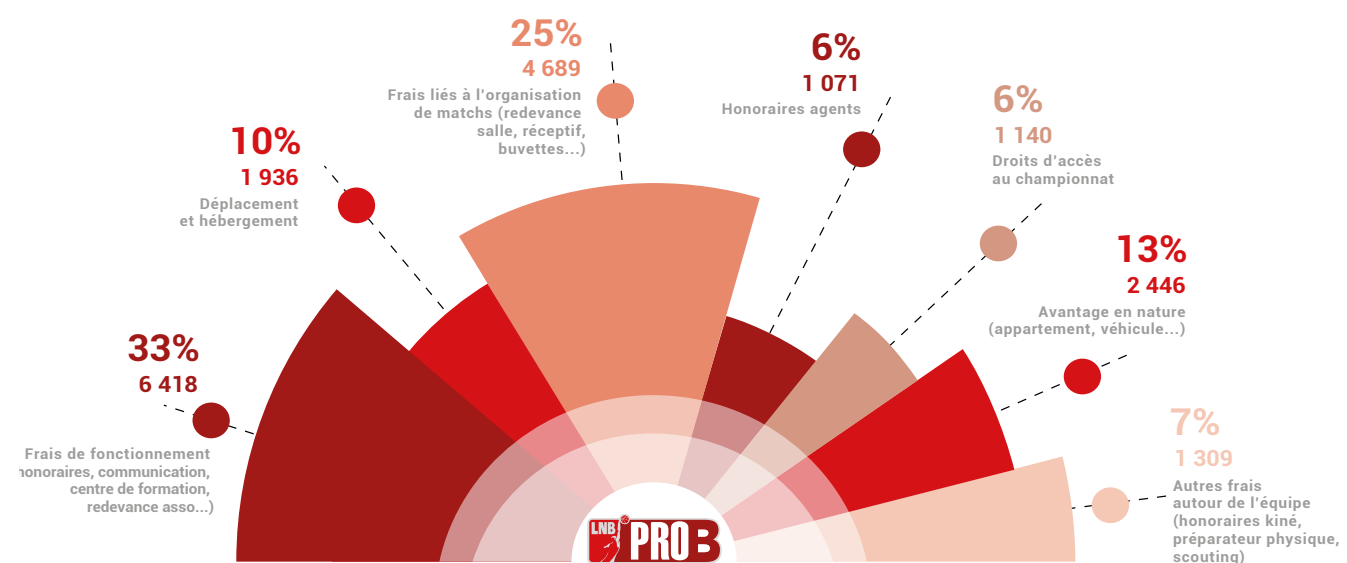
Masse Salariale sportive par club – charges sociales comprises (en K€)



Comparé à la Betclic ÉLITE, les masses salariales sportives (salaires bruts et charges sociales) montrent que les forces en présence sont moins disproportionnées. Cependant, on remarque que la masse salariale sportive la plus importante, à savoir le club Elan Chalon (1,9 M€), représente quasiment trois fois la masse salariale sportive la plus faible (713 K€). La masse salariale sportive moyenne sur la division s'élève à 1,1 M€ contre 1 M€ en 2018/2019. Celle-ci représente 44% des charges d'exploitations des clubs en moyenne (proportion identique à la saison 2018/2019).



Focus sur la répartition des Autres achats et charges externes (en K€)



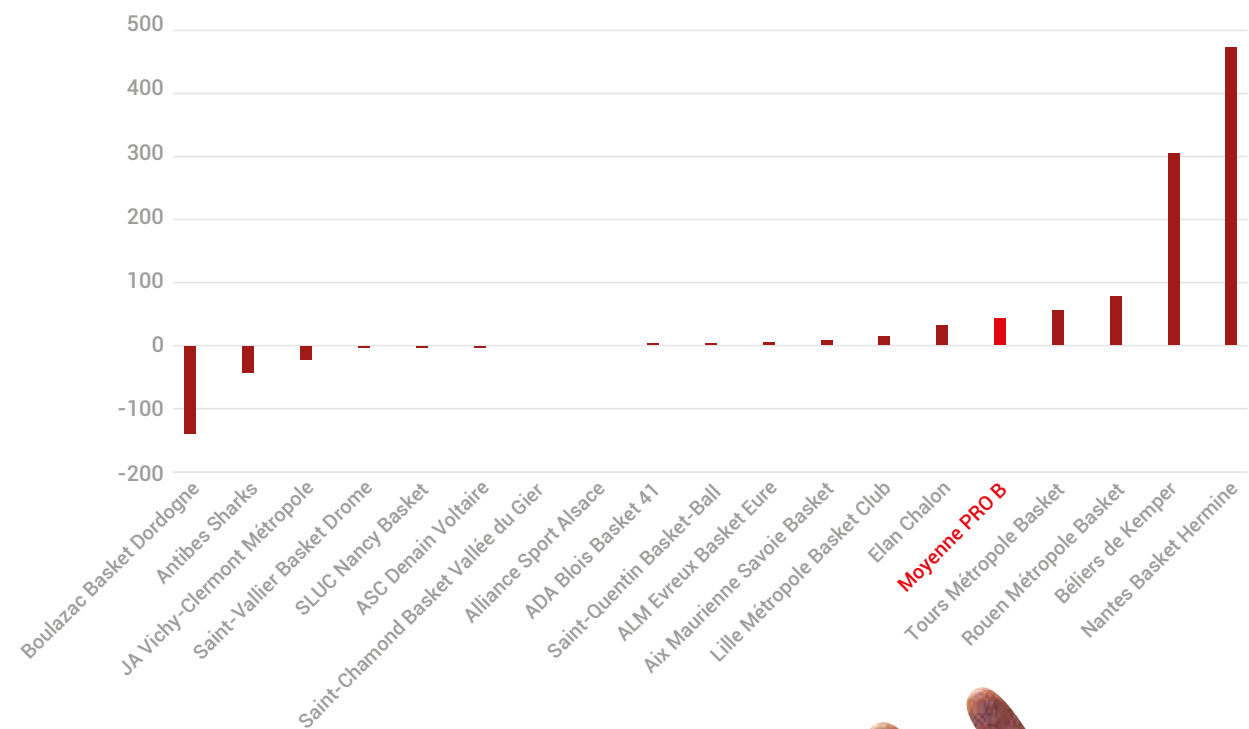
Le poste « Autres achats et charges externes », qui représente en moyenne 40% des charges des clubs de PRO B, se compose principalement des frais de fonctionnement (33%), des frais liés à l'organisation des matchs à domicile (25%), des avantages en nature à destination des joueurs et entraîneurs (13%) et des déplacements et hébergements lors des matchs à l'extérieur (10%).

Comme expliqué précédemment, ce poste augmente fortement cette saison, en grande partie expliquée par les frais liés à l'organisation des matchs à domicile dans des salles de nouveau en configuration accueil du public, animations et prestations VIP. Alors que le poste relatif aux frais d'organisation de matchs ne représentait que 16% des autres achats et charges externes sur la saison 2020/2021, celui-ci représente 25% au 30 juin 2022, le poste ayant plus que doublé en passant de 2,2 M€ à 4,7 M€ entre les deux saisons.

Les frais de fonctionnement (un tiers du poste « Autres achats et charges externes ») se compose notamment du coût de fonctionnement du Centre de Formation. Il est intéressant de se focaliser sur les moyens dédiés par les clubs au fonctionnement de leurs Centres de Formation et l'éclosion de nouveaux talents : en moyenne, cela représente 9% des charges d'un budget de club de PRO B*.

*Pour les clubs dont le Centre de Formation est supporté par la structure professionnelle et dont les comptes remontent dans les chiffres de ce rapport.

Résultat exceptionnel 2021/2022 (en K€)

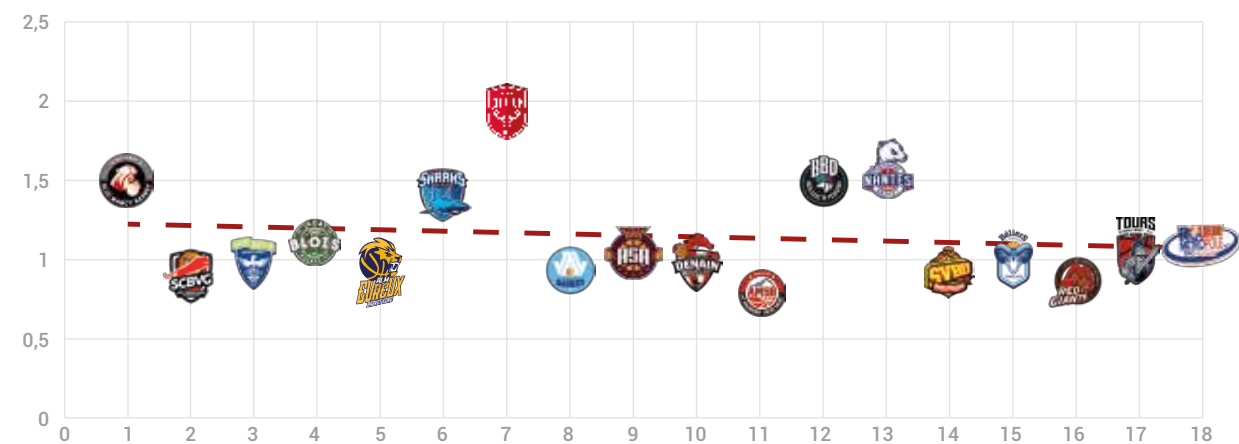


Le graphique des résultats exceptionnels des différents clubs sur la division permet de constater que deux clubs présentent des résultats exceptionnels significatifs : Nantes Basket Hermine (473 K€) et Beliers de Kemper (304 K€). Ces deux résultats s'expliquent par la participation des actionnaires (apport en compte courant par exemple) équilibrant une exploitation déficitaire afin de présenter un résultat net à l'équilibre et maintenir une situation nette au même niveau.

Cette saison, seul le club Boulazac Basket dépasse la barre des -100 K€.

Les charges exceptionnelles se composent de frais de restructuration, redressement fiscaux/sociaux, litiges prudhommaux et sont susceptibles de mettre en péril la pérennité des clubs, mais également des clauses de retour à meilleur fortune pour les dirigeants étant intervenus sur un exercice précédent pour équilibrer les comptes.

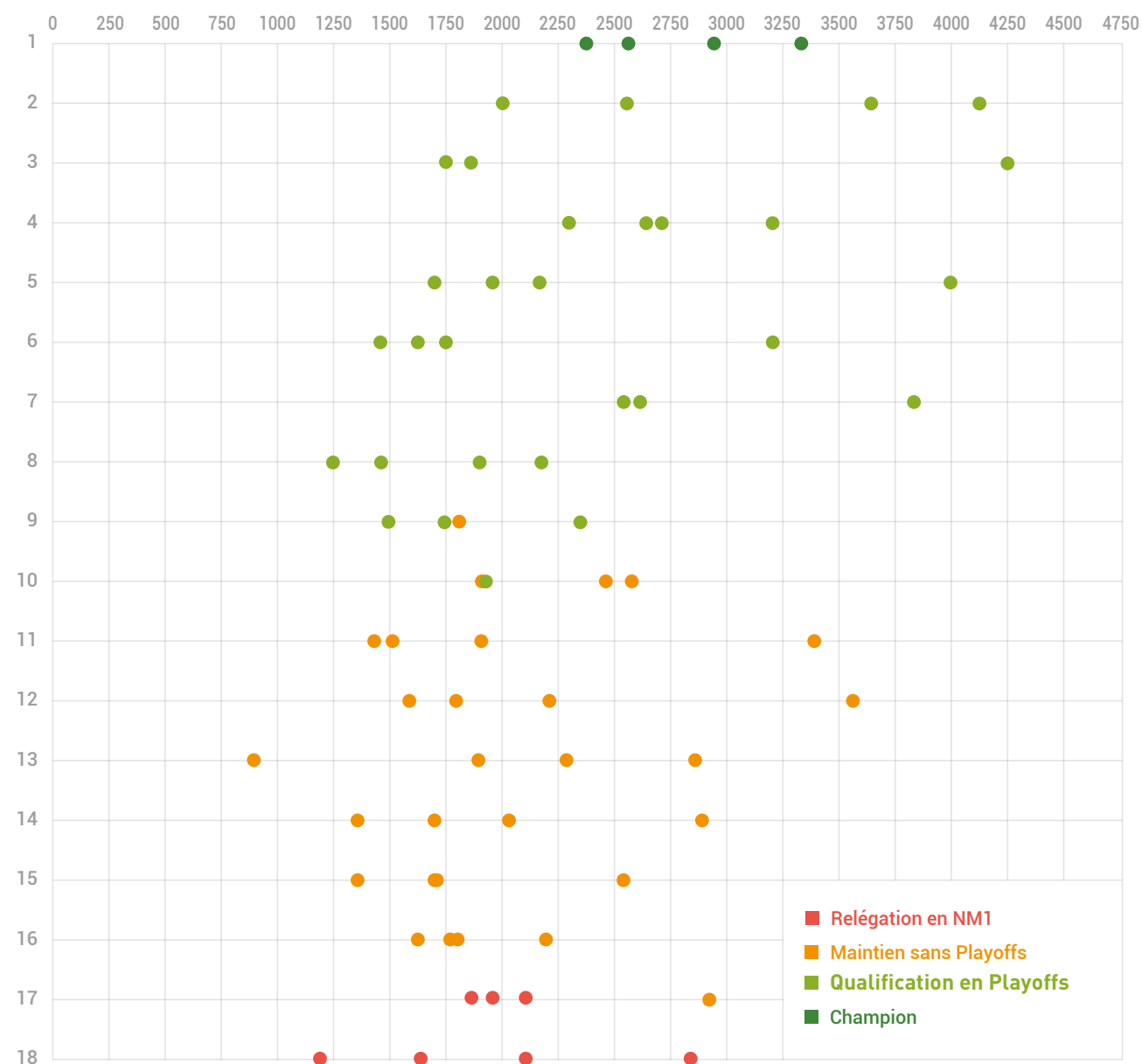
Corrélation entre classement sportif à l'issue de la Saison Régulière et masse salariale sportive (en M€)



La saison 2021/2022 affiche une corrélation entre le classement sportif et la masse salariale sportive de -0,15. Ce coefficient indique une corrélation quasi inexistante entre ces deux dimensions, comme constaté lors des deux saisons précédentes (-0,34 sur les saisons 2019/2020 et 2020/2021).

Un coefficient de corrélation de -1 indiquerait au contraire une corrélation parfaite, c'est-à-dire que la masse salariale sportive d'un club permettrait de connaître son classement à l'issue de la saison. Les moyens financiers n'ont donc pas eu systématiquement d'impact sur le classement sportif.

Risques sportifs et budgets* (en K€)



Ce graphique présente la relation entre les budgets des clubs de PRO B et leurs classements sportifs à l'issue des quatre dernières saisons ayant connu leurs épilogues sportifs (période 2017/2018 à 2021/2022).

- En abscisse se trouvent les niveaux de budget des clubs en milliers d'euros ;
- En ordonnée figure le classement des clubs à l'issue de la saison régulière.

Comme pour la Betclac ÉLITE, cette étude sur les risques sportifs et budgets n'intègre pas la saison 2019/2020 du fait de l'interruption de la compétition en cours de saison et de la non-attribution de palmarès sportif.

Le risque majeur d'une saison sportive pour un club demeure bien évidemment la relégation sportive. Un échec pour l'accès direct en Championnat de France de 1^{ère} division ou dans la course à la qualification pour les Playoffs, permettant de jouer des matchs à forts enjeux sur la fin de saison et synonyme d'une seconde possibilité pour l'accès au sein de l'élite du Basket français, peut également présenter des risques importants pour certains clubs. Ces risques peuvent être d'ordre économique (engagements financiers forts remettant en cause l'équilibre financier de l'exercice) ou en termes de visibilité/notoriété (dans l'optique du développement commercial du club, et plus particulièrement du volet sponsoring qui représente une part significative des produits d'exploitation des clubs).

Pour rappel, le premier de la saison régulière du Championnat de France de PRO B accède directement au Championnat de France de 1^{ère} division. Les équipes classées entre la seconde et la huitième place ainsi que le vainqueur de la Leaders CUP PRO B (ou le neuvième de la saison régulière, si le vainqueur de la Leaders CUP PRO B est déjà qualifié pour les playoffs par l'intermédiaire de la saison régulière), participent aux playoffs de fin de saison, offrant une seconde accession à l'élite.

Contrairement à la Betclac ÉLITE, la répartition des points sur le graphique ne laisse apparaître qu'une corrélation limitée entre les budgets des clubs et le classement sportif à l'issue de la saison

régulière. Concernant la Betclac ÉLITE, il apparaît que certains niveaux de budget des clubs permettent de « s'assurer » une relative sécurité sportive. Ce constat ne s'applique que faiblement à la PRO B. En effet, à travers le graphique, il apparaît plusieurs parcours sportifs relativement exceptionnels, au vu des moyens financiers en présence, débouchant sur des résultats sportifs difficilement prévisibles : clubs connaissant la relégation en fin de saison alors même qu'ils bénéficiaient de budgets importants ; titre de champion pour des clubs aux budgets mesurés...

Les niveaux de budgets de la PRO B permettent donc moins de « s'assurer » une sécurité du résultat et laisse davantage place au fameux aléa sportif.

*Budgets = total des produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels.

Relégation et niveau de budget

- Il apparaît que ce ne sont pas systématiquement les clubs présentant les budgets les plus faibles qui connaissent la relégation en fin de saison.
- Sur les quatre saisons étudiées (7 clubs relégués**) : cinq clubs présentaient des budgets conséquents mais n'ont pu se maintenir sportivement (avec respectivement les 6^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 13^{ème} budgets de la division).
- Il reste cependant logique que les clubs ayant de faibles budgets sont plus exposés à une relégation sportive.

**A l'issue de la saison 2020/2021, un seul club a été rétrogradé en NM1. En effet, à la suite de l'alliance entre deux clubs de PRO B, le club Antibes Sharks, pourtant classé 17^{ème}, a été repeché en application des règlements de la LNB.

Probabilité des résultats sportifs par rapport au niveau de budget

| Budget | Relégation en NM1 | Maintien sans Playoffs | Qualification pour les Playoffs | Champion |
|------------------|-------------------|------------------------|---------------------------------|----------|
| < 1,25 M€ | 33 % | 33 % | 33 % | 0 % |
| 1,25 M€ à 2,0 M€ | 10 % | 52 % | 39 % | 0 % |
| 2,0 M€ à 2,75 M€ | 9 % | 32 % | 50 % | 9 % |
| > 2,75 M€ | 6 % | 31 % | 50 % | 13 % |

- Le tableau des probabilités confirme l'incertitude sportive à ce niveau, les logiques de croissance et décroissance des probabilités en fonction des niveaux de budget n'apparaissant pas clairement dans chacun des intervalles de budget.
- Un budget avoisinant les 3 M€ offre une « garantie » de qualification pour les playoffs ou un titre de champion à 82% à l'issue de la saison régulière.
- La frontière pour s'éloigner du spectre de la relégation en fin de saison nécessite un budget élevé : 2,15 M€. Excepté le parcours d'un club présentant un budget de 2,8 M€ et relégué à l'issue de la saison 2021/2022.
- La marge est relativement faible entre un budget permettant d'éliminer tout risque de relégation et un budget offrant des garanties fortes de qualification pour les playoffs.
- Il n'existe donc pas de véritables barrières de budgets et les parcours atypiques ne font pas figure d'exception : l'aléa sportif est donc présent sur la division.



Présentation analytique des centres de formation des clubs professionnels (en €)



| 2021/2022 | | Cumulé | Moyenne | Poids du poste | Cumulé | Moyenne | Poids du poste |
|--|--|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| 1 - SUBVENTIONS AFFECTÉES AU CENTRE DE FORMATION | | | | | | | |
| • Subventions Municipalités | | 441 000 | 29 400 | 6% | 581 932 | 38 795 | 18% |
| • Subventions Agglomérations | | 2 035 375 | 135 692 | 28% | 190 000 | 12 667 | 6% |
| • Subventions Départements | | 825 500 | 55 033 | 11% | 353 384 | 23 559 | 11% |
| • Subventions Régions | | 1 076 000 | 71 733 | 15% | 792 503 | 52 834 | 25% |
| • Autres subventions | | 739 359 | 52 811 | 10% | 24 680 | 1 763 | 1% |
| Sous - total (I) : | | 5 117 234 | 319 827 | 70% | 1 942 499 | 129 500 | 61% |
| 2- AUTRES PRODUITS DU CENTRE DE FORMATION | | | | | | | |
| • Participation des Familles | | 244 266 | 16 284 | 3% | 393 800 | 26 253 | 12% |
| • Partenariat et Mécénat | | 623 056 | 41 537 | 8% | 555 103 | 37 007 | 17% |
| • Indemnités de formation | | 0 | 0 | 0% | 1 082 | 72 | 0% |
| • Apports du club | | 1 242 570 | 82 838 | 17% | 219 823 | 14 655 | 7% |
| • Autres produits | | 132 664 | 8 844 | 2% | 98 288 | 6 553 | 3% |
| Sous - total (II) : | | 2 242 556 | 140 160 | 30% | 1 268 095 | 84 540 | 39% |
| 3 - FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT | | | | | | | |
| • Appartements (loyers, charges) | | 1 355 478 | 84 717 | 16% | 764 895 | 50 993 | 20% |
| • Restauration | | 475 106 | 29 694 | 5% | 190 722 | 12 715 | 5% |
| • Déplacements et hébergement (hôtels et transports) | | 877 860 | 54 866 | 10% | 486 119 | 32 408 | 13% |
| • Stages | | 5 039 | 336 | 0% | 30 839 | 2 056 | 1% |
| Sous - total (III) : | | 2 713 484 | 169 593 | 31% | 1 472 576 | 98 172 | 38% |
| 4 - FRAIS D'ACTIVITES SPORTIVES | | | | | | | |
| • Licences | | 64 607 | 4 038 | 1% | 83 465 | 5 564 | 2% |
| • Forfaits | | 34 938 | 2 329 | 0% | 94 980 | 6 332 | 2% |
| • Frais médicaux | | 122 945 | 7 684 | 1% | 47 158 | 3 144 | 1% |
| • Autres frais d'activité sportive | | 412 396 | 27 493 | 5% | 185 355 | 12 357 | 5% |
| Sous - total (IV) : | | 634 885 | 39 680 | 7% | 410 958 | 27 397 | 11% |
| 5 - SALAIRES ET TRAITEMENTS | | | | | | | |
| • Communication (téléphone, etc.) | | 63 728 | 3 983 | 1% | 29 711 | 1 981 | 1% |
| • Matériels (vidéos, équipements sportifs, etc.) | | 143 587 | 8 974 | 2% | 78 798 | 5 628 | 2% |
| • Frais de scolarité | | 223 184 | 14 879 | 3% | 135 261 | 9 017 | 4% |
| • Divers (consommation énergies, fournitures, ...) | | 1 631 720 | 101 982 | 19% | 247 974 | 17 712 | 6% |
| Sous - total (V) : | | 2 062 219 | 128 889 | 24% | 491 744 | 32 783 | 13% |
| 6 -FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | | | | | | |
| • Joueurs (salaires et charges sociales) | | 468 197 | 29 262 | 5% | 141 124 | 9 408 | 4% |
| • Entraîneurs (salaires et charges sociales) | | 1 814 681 | 113 418 | 21% | 962 320 | 64 155 | 25% |
| • Administratifs (salaires et charges sociales) | | 961 755 | 60 110 | 11% | 385 430 | 25 695 | 10% |
| Sous - total (VI) : | | 3 244 632 | 202 790 | 37% | 1 488 874 | 99 258 | 39% |
| Produits afférents au centre de formation (I+II) : | | 7 359 790 | 459 987 | | 3 210 594 | 214 040 | |
| Charges afférentes au centre de formation (III+IV+V+VI) : | | 8 655 220 | 540 951 | | 3 864 152 | 257 610 | |

Focus sur les budgets des clubs pour la saison 2022/2023 (en K€)

Les budgets sont ceux présentés à la Commission de Contrôle de Gestion le 15 septembre 2022, sous leurs versions actualisées.

Les masses salariales exprimées sont celles accordées par le Conseil Supérieur de Gestion, actualisées au 27 septembre 2022 (réunion plénière du Conseil Supérieur de Gestion faisant suite à la réception des comptes clôturés et budgets actualisés).

Ces montants ne tiennent pas compte du dépassement autorisé pour les clubs engagés sans réserve.

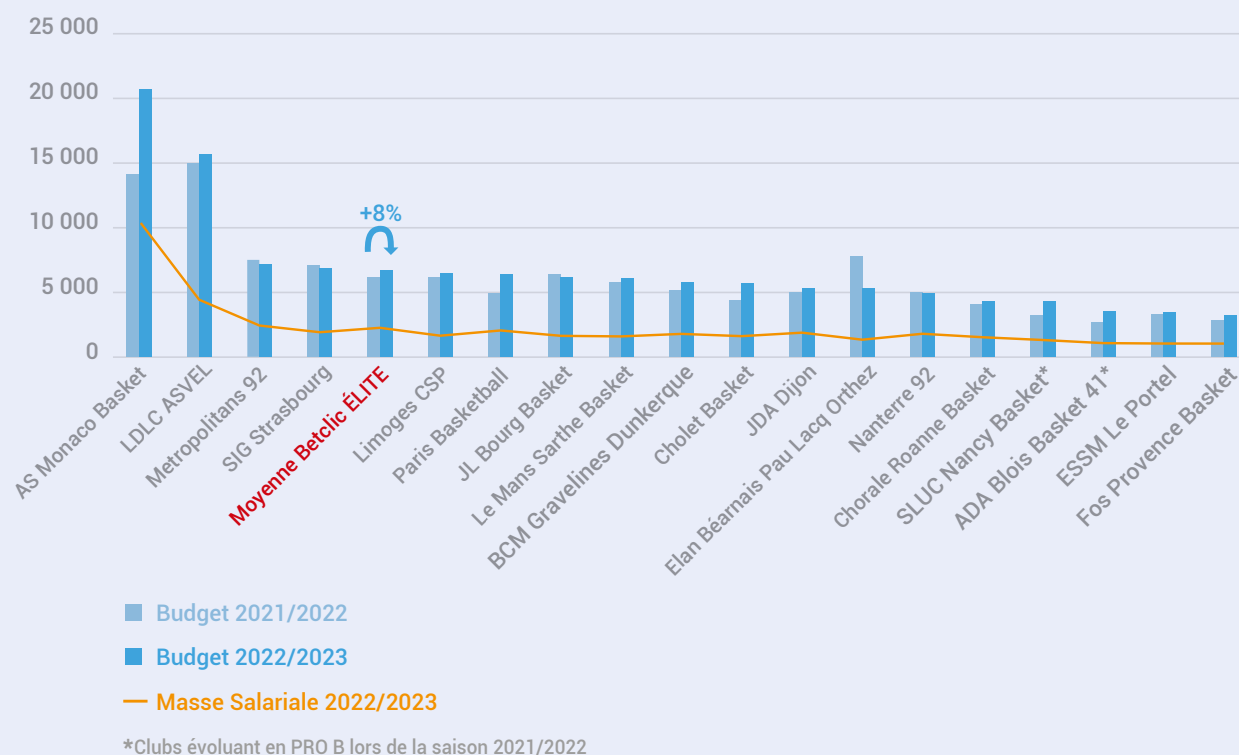
Les masses salariales incluent les salaires bruts et les avantages en nature.

Sont concernés par la masse salariale :

- les entraîneurs principaux et assistants de l'équipe professionnelle ;
- les joueurs professionnels ;
- ainsi que les éventuels joueurs aspirants et stagiaires dans le cas où la structure professionnelle porte le Centre de Formation.

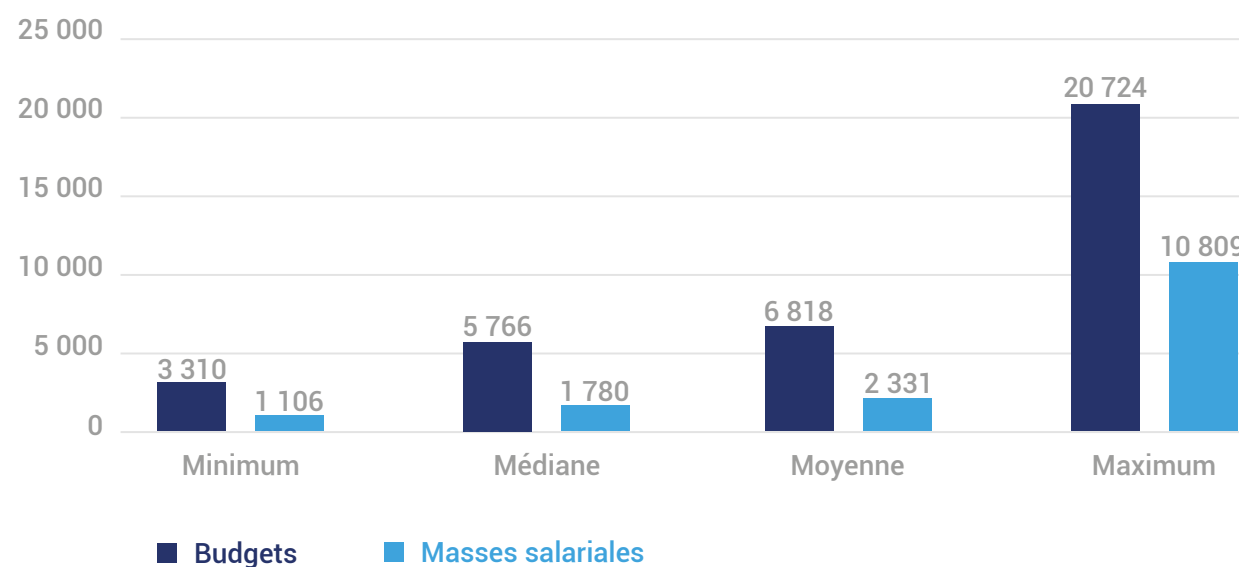
Afin de permettre une comparaison pertinente avec la saison précédente, les montants des budgets de la saison 2021/2022 sont ceux publiés à la même date. Il s'agit par conséquent de montants prévisionnels, étant entendu que ces données ont évolué en cours de saison.

Budgets et masses salariales sportives de Betclik ÉLITE pour la saison 2022/2023 (en K€)

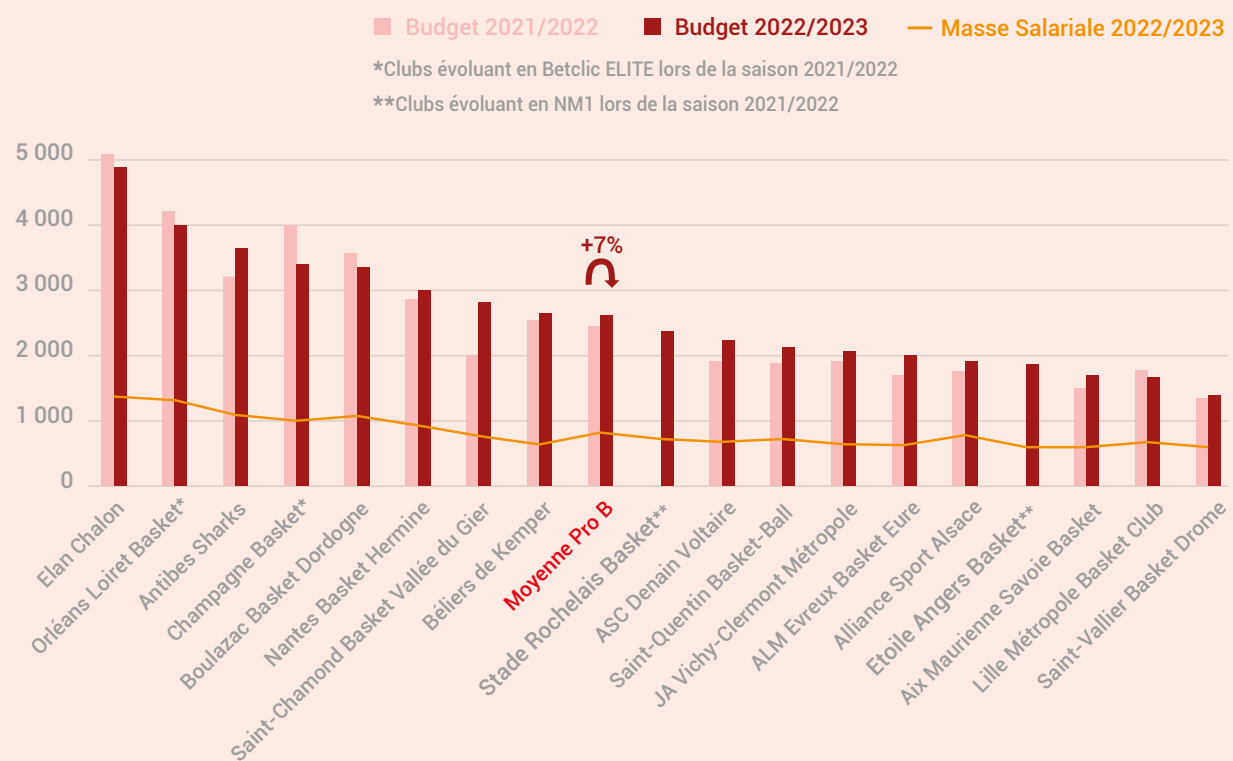


Moyenne Budget 2021/2022 = 6 311 K€
 Moyenne Budget 2022/2023 = 6 818 K€
 Moyenne masse salariale 2021/2022 : 2 084 K€
 Moyenne masse salariale 2022/2023 = 2 331 K€

Budgets et masses salariales sportives moyens et médians de Betclik ÉLITE pour la saison 2022/2023 (en K€)



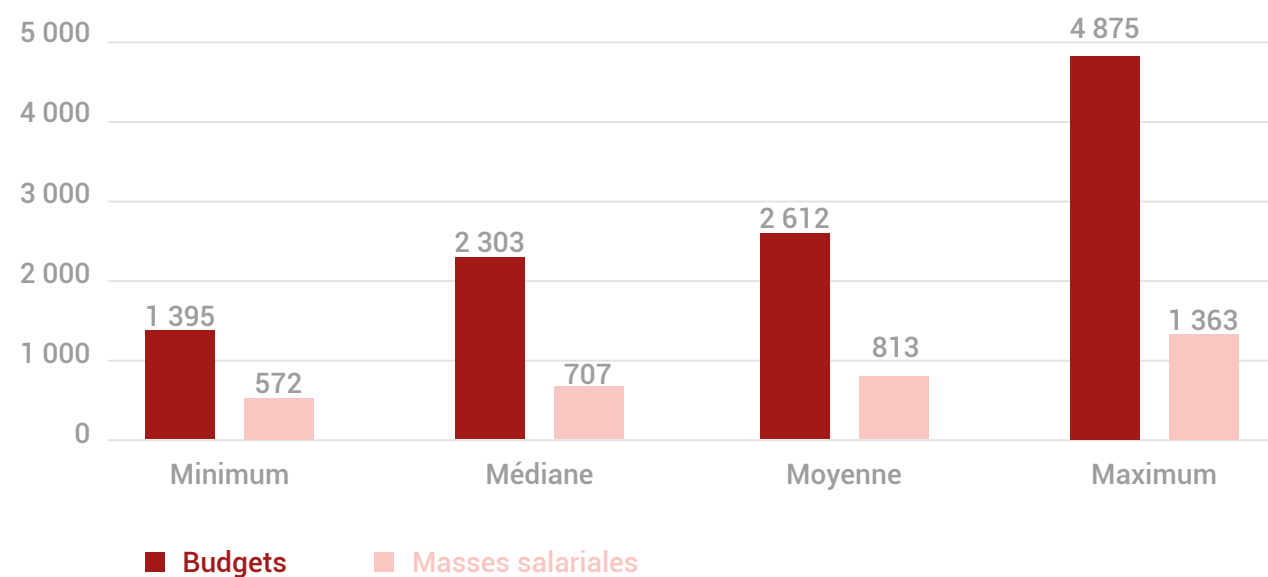
Budgets et masses salariales sportives de PRO B pour la saison 2022/2023 (en K€)



Moyenne Budget 2021/2022 = 2 438 K€
 Moyenne Budget 2022/2023 = 2 612 K€

Moyenne masse salariale 2021/2022 : 784 K€
 Moyenne masse salariale 2022/2023 = 813 K€

Budgets et masses salariales sportives moyens et médians de PRO B pour la saison 2022/2023 (en K€)



À propos de la Ligue Nationale de Basket

Créée en 1987, la LNB organise et gère les Championnats Professionnels masculins par délégation de la Fédération Française de Basketball.



Deux Championnats :

- **La Betclic ÉLITE** : 18 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs se terminant par des demi-finales et les Finales LNB en 5 manches ;
- **La PRO B** : 18 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs d'accèsion se terminant par une finale en 3 manches ;

Des événements :

- Le All Star Game, rencontre de prestige entre une sélection des meilleurs joueurs étrangers et une sélection des meilleurs français évoluant dans les Championnats LNB ;
- La Leaders Cup LNB, tournoi à élimination directe où s'affrontent les huit premiers du classement à l'issue de la phase aller de la saison régulière ;
- Afin de rythmer la saison et augmenter la visibilité de ses championnats, la LNB organise également tout au long de la saison des journées événementielles telles que les Journées de Noël en soutien à l'opération des Pères Noël verts du Secours populaire français, ou encore les Journées de l'Avenir en soutien à la Fondation de l'Avenir.



La formation :

- La LNB a également une mission de formation professionnelle et organise le Championnat Espoirs, où s'affrontent les meilleurs joueurs de 16 à 21 ans. Un tournoi final regroupant les meilleures équipes Espoirs, « le Trophée du Futur », est disputé en fin de saison.





LIGUE NATIONALE de BASKET

Contact LNB/DNCCGCP :

Paul Lafont 01 84 79 67 68

Co-réalisé par Abington



et la Ligue Nationale de Basket

en décembre 2022

Réalisation Graphique : patricklehir.fr

Photographies : ©LNB-is-Bellenger, ©OlivierSarre, ©BadLionSport, ©NicolasRavinaud, ©CharlotteGeoffray, ©SimonGodet, ©DavidHaynau, ©DominiqueBreugnot, ©LePortel, ©ClaireMacel, ©PaageCréationSport, ©EricTraversié, ©GeorgesBurellier, ©P.Gigon, ©AixMaurienne, ©RomainRobini, ©TuanNguyen, ©PascalThurotte, ©SlucNancyBasket, ©GriesOberhoffen, ©NantesBasketHermine, ©JordanBonneau, ©MaévaParmentier, ©LaurentPeigue, ©Com1declic, ©Melo, ©AlainCheneviere.

Ce document est conçu et édité dans le respect des principes de l'éco-conception. Imprimé avec des encres végétales sur un papier 60 % recyclé et labellisée Imprim'Vert qui garantit la gestion des déchets dangereux dans des filières agréées.

